

M.MESSAHEL AUJOURD'HUI À BRUXELLES
POUR CO-PRÉSIDER LA 11^E SESSION DU CONSEIL
D'ASSOCIATION ALGÉRIE-UE

**La mise en œuvre des priorités
du partenariat à l'ordre du jour**

P. 6

DES PARLEMENTAIRES FRANÇAIS
L'ONT SOULIGNÉ

**«Pas de paix et de stabilité
dans la région du Sahel
sans l'Algérie»**

P. 24

ALGÉRIE-ESPAGNE
**Nouredine
Bedoui en visite
de travail en
Espagne**

P. 6

CONSEIL DE LA NATION

Le Code de procédure pénale adopté à l'unanimité

Les membres du Conseil de la nation ont adopté hier à l'unanimité le Code de procédure pénale, lors d'une séance plénière présidée par Abdelkader Bensalah, président de l'institution parlementaire, en présence du ministre de la Justice, garde des Sceaux, Tayeb Louh. Adopté par les membres de l'Assemblée populaire nationale (APN) en mars 2018, la loi modifiant et complétant le Code de procédure pénale «introduit de nouvelles règles de mise en œuvre des dispositions relatives au régime de la contrainte par corps et révisé les dispositions relatives au casier judiciaire et à la réhabilitation».

P. p 4-5



● Adoption du projet de texte sur la protection du consommateur et la répression des fraudes

● Adoption du projet de texte sur les conditions d'exercice des activités commerciales

● Adoption à l'unanimité du projet de loi définissant les règles applicables en matière d'apprentissage

WILAYA D'ALGER :

**Relogement de
222 familles dans
la commune des
Eucalyptus**

P. 3



ARMÉE

**Gaïd Salah supervise
dans la 4^e RM l'exécution
d'un exercice tactique
avec munitions réelles**

P. 3



SANTÉ

**ANTIBIOTIQUES :
Quand faut-il
vraiment en
prendre ?**

P.p 12-13

FOOTBALL

**LIGUE 1 MOBILIS :
DRBT, OM et USB
dans le dernier
virage pour le
maintien**

P.22

SUBVENTIONS :

**Des experts
pour un
«modèle
algérien»
de réforme**

P. 7

MDN

LUTTE CONTRE
LA CONTREBANDE
ET LA CRIMINALITÉ
ORGANISÉE

**Arrestation de 12
narcotrafiquants
à Oran, Relizane
et Tlemcen**

P. 24

CONSEIL DE LA NATION Conférence sur la transition énergétique

Le président directeur général (P-DG) de Sonatrach, M. Abdelmoumen Ould Keddour, animera ce matin à partir de 9h30 au siège du Conseil de la Nation, une conférence sur le thème «L'Algérie, entre la transition énergétique et la diversification économique : les défis et perspective de l'industrie pétrolière».



Horaire des prières

Lundi 28 Chaâbane 1439

Fajr	03:49
Dohr	12:45
Asr	16:34
Maghreb	19:52
Isha	21:27



CE MATIN À 11H Azzedine Mihoubi invité du Forum de la radio

Le ministre de la Culture, M. Azzedine Mihoubi, sera l'invité ce matin à partir de 11h, du Forum de la radio, sis au Centre culturel Aïssa Messaoudi. Lors de cette rencontre, M. Mihoubi, abordera plusieurs questions dont les moyens permettant de consacrer la culture de la paix et de la réconciliation dans la dynamique socioculturelle de l'Algérie, l'évaluation du mois du patrimoine et de la manifestation «Printemps des arts».

DEMAIN À LA LIBRAIRIE CHAÏB DZAÏR Célébration de la Journée internationale du vivre-ensemble en paix

A l'occasion de la journée internationale du vivre-ensemble en paix, les éditions ANEP, organisent une rencontre-débat autour de ce thème, demain mardi 15 mai 2018 de 14h00 à 16h00, à la librairie Chaïb Dzaïr sise 1, avenue Pasteur Alger-Centre.

CE MATIN AU FORUM DE LA SÛRETÉ NATIONALE Présentation du plan de sécurité pour le Ramadhan



Le Forum de la Sécurité nationale, abrite ce matin à partir de 8h30, au siège de la Direction de la sécurité publique (Route Palais des Expositions), une conférence de presse, consacrée à la présentation des mesures de sécurité prévues à l'occasion du mois sacré du ramadhan.

INDUSTRIE ET MINES Yousfi à Tébessa

Le ministre de l'Industrie et des Mines, M. Youcef Yousfi, effectuera aujourd'hui, une visite de travail et d'inspection dans la wilaya Tébessa. Au cours de cette visite, le ministre inspectera les mines de Ouenza et de Boukhadra.



RESSOURCES EN EAU Necib à Annaba et El Tarf



Le ministre des Ressources en Eau, M. Hocine Necib, effectuera aujourd'hui, une visite de travail et d'inspection dans les wilayas d'El Tarf et Annaba. Au cours de cette visite, le ministre inspectera les projets et infrastructures relevant de son secteur.

SALLE IBN KHALDOUN Projection du film Taxi 5



Le 5e volet de la saga Taxi réalisé par Franck Gastambide avec Franck Gastambide, Malik Bentalha, sera projeté cet après-midi à partir de 14h à la salle Ibn Khaldoun.



Météo

	Max	Min
Alger	22°	11°
Oran	23°	12°
Annaba	20°	11°
Béjaïa	20°	11°
Tamanrasset	34°	19°

CERCLE FRANTZ-FANON OREF Exposition collective de 4 artistes

Dans le cadre du Mois du Patrimoine, l'Office Riadh El Feth organise jusqu'au 19 mai au niveau de l'Espace Frantz Fanon, une exposition collective de quatre artistes de styles différents à savoir : Majda Hamou, Mounia Assous, et les photographes Chafia Loudjici et Omar Khiter.

DEMAIN AU PALAIS DE LA CULTURE 6^e journée scientifique des paramédicaux du CHU de Bab El-Oued



A l'occasion de la célébration de la Journée internationale de l'infirmière, la commission scientifique des paramédicaux du CHU de Bab El Oued (CSP), organise sa 6e journée scientifique, demain mardi 15 mai au Palais de la Culture, Moufid-Zakaria. Au programme de cette journée placée sous le thème «Profession paramédicale, réalité et perspectives»: conférences, expositions et ateliers sur les progrès réalisés dans la formation paramédicale et ses perspectives.

CNAS 2^e journée scientifique de la clinique médico- chirurgicale infantile

La Caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés (CNAS), organise ce matin à partir de 8h30, au Centre familial de Ben Aknoun (Alger), la 2e journée scientifique de la clinique médico chirurgicale infantile placée sous le thème "Ensemble prenons soin de ces petits cœurs".

FADS Appel au don du sang



A l'approche du mois sacré du ramadhan 1439 et à l'occasion de la célébration de la journée mondiale des donneurs de sang (14 juin), la Fédération algérienne des donneurs de sang, lance un appel à l'ensemble de la population âgée entre 18 et 65 ans et en bonne santé, de répondre en masse à l'appel du cœur en ce mois sacré et aller offrir un peu de leur sang. Ce geste banal, rendra l'espoir et le sourire à des personnes qui en ont besoin, et c'est la meilleure aumône qu'on puisse offrir à un malade. Le matériel de prélèvement est à usage unique et stérilisé, donc aucune crainte de ce côté. Comptant sur votre générosité à cette action hautement humanitaire, la Fédération algérienne des donneurs de sang et l'ensemble des malades vous remercient.

ANCA Conférence sur : «l'approvisionnement des marchés et les prix dans la capitale»

L'Association nationale des commerçants et artisans (ANCA), organise ce matin à partir de 10h30, une conférence qui portera sur «l'approvisionnement des marchés et les prévisions des prix au niveau de la wilaya d'Alger». Cette rencontre sera une occasion également pour annoncer le lancement de la campagne de lutte contre le gaspillage alimentaire.

DU 6 AU 8 SEPTEMBRE À ALGER Congrès national de la SAEH

La Société algérienne d'Echinococcose hydatique (SAEH), organisera son deuxième congrès national, du 6 au 8 septembre 2018 à l'Hôtel El Aurassi, Alger. L'événement sera jumelé avec le Congrès International de Vidéo médecine de Badajoz «VIDEOMED». Parmi les participants attendus, d'éminents spécialistes sur la maladie Hydatique, la vidéo médecine et la télémédecine, issus de plusieurs pays. Un concours sur la vidéo médecine intitulé VideoMed, ouvert aux professionnels de la santé et des médias, sera également organisé.

ARMÉE

Gaïd Salah supervise dans la 4^e région militaire l'exécution d'un exercice tactique avec munitions réelles

Le Général de Corps d'Armée, Ahmed Gaïd Salah, Vice-Ministre de la Défense nationale, Chef d'Etat-Major de l'Armée nationale populaire a supervisé au deuxième jour de sa visite dans la 4^e Région Militaire à Ouargla, l'exécution d'un exercice tactique avec munitions réelles, a indiqué hier un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN).

Au niveau du champ de tir et de manœuvres du Secteur Opérationnel Sud-est Djanet, en compagnie du Général-Major Chérif Abderrezak, Commandant de la 4^e Région Militaire, et dans le cadre de l'exécution du programme de l'année de préparation au combat 2017/2018, le Général de Corps d'Armée a assisté à l'exécution de l'exercice tactique avec munitions réelles, mené par quelques unités du Secteur, appuyées par des hélicoptères de soutien de feu, intitulé «Sous-Groupement Tactique faisant face à une attaque non-conventionnelle», a précisé la même source. L'exercice, exécuté dans «le respect des horaires fixés et dans toutes ses phases, avec une grande rigueur, bien mise en évidence par l'exactitude avec laquelle les cibles ont été atteintes, affirmant clairement le degré de préparation, d'élaboration et d'exécution de cet exercice, ainsi que le haut niveau de professionnalisme que les éléments de nos Forces Armées ont atteint en termes d'exécution des actions de combat», a souligné le communiqué du MDN. Le Vice-ministre de la Défense nationale a félicité les éléments ayant exécuté l'exercice, valorisant les efforts «laborieux qu'ils fournissent de jour comme de nuit, au service de la protection de nos frontières, toutes nos frontières, de tous les risques, les menaces et les fléaux». Le Chef d'Etat-Major de l'ANP, lors d'une rencontre d'évaluation avec les éléments des unités par-



ticipants, a souligné que l'importance particulière qu'il accorde à assister à cet exercice, superviser le déroulement de son exécution et s'enquérir des résultats obtenus, vise à développer et suivre l'action d'évaluation sur le terrain, la coordination des efforts et sa concordance avec le bon accomplissement des missions vitales assignées. «La ferme détermination, la volonté d'acier et la persévérance à réussir les missions assignées, dont le Haut Commandement de l'Armée nationale populaire n'a cessé d'exprimer, sous l'égide du Commandement et des orientations de Son Excellence, Monsieur le Président de la République, Chef Suprême des Forces Armées, ministre de la Défense nationale, pour que l'Armée nationale populaire, digne héritière de l'Armée de Libération Nationale, demeure à jamais, un exemple de puissance et de rigueur de combat,

et un symbole de réussite et de triomphe», a-t-il dit. «Tels sont les dogmes qui prouvent l'aptitude à assimiler les facteurs garantissant la puissance militaire et ses impératifs, et tel est le principe, voire les principes de détermination des moyens qui nous permettent, en cette région stratégique à caractère géostratégique instable, de réaliser les objectifs opérationnels, en adéquation avec nos aspirations en termes d'ultime état-prêt, exigeant de l'Armée nationale populaire de répondre en permanence et en toutes conditions et circonstances, aux attentes de son peuple, et à la hauteur de la noblesse des missions qu'elle s'honore d'accomplir», a-t-il souligné.

Le Général de Corps d'Armée a insisté sur l'impératif d'évaluer objectivement tous les efforts consentis, notamment ceux ayant trait à l'exécution d'exercices tactiques des différents ni-

veaux et objectifs, partant du principe que l'exercice est un véritable examen sur le terrain du niveau de préparation au combat, permettant de vérifier la qualité du matériel utilisé et le degré de maîtrise de son utilisation par les éléments, ainsi que de tester le niveau de conduite de la bataille dans son scénario le plus proche de la réalité. «Dans le même contexte, et afin de réaliser ces objectifs, notre permanente insistance se focalise sur l'impératif de procéder aux évaluations réelles de l'ensemble des efforts fournis, en particulier ceux ayant trait aux exercices tactiques des différents niveaux et objectifs, car l'exercice est un véritable examen sur le terrain de l'appareil de formation, en tant que base et fondement de production des compétences, il est également un test du niveau de réparation au combat, qui représente le pilier de la pratique et de l'apport des qualifications nécessaires, ce qui permet à la fois de vérifier la qualité du matériel utilisé et du degré de maîtrise de son utilisation par les éléments, ainsi que d'évaluer le niveau de conduite de la bataille dans son scénario expérimental le plus proche de la réalité», a-t-il indiqué. Le Général de Corps d'Armée a écouté les interventions des éléments ayant pris part à cet exercice, et qui s'articulaient sur leur fierté des évolutions enregistrées par l'Armée Nationale Populaire dans tous les domaines.

ÉDUCATION

Le ministère de l'Éducation et les syndicats du secteur travaillent ensemble et pas seulement durant les périodes de grève



Le ministère de l'Éducation nationale et l'essentiel des syndicats du secteur activant sur le terrain et avec lesquels des accords ont été signés, «travaillent constamment ensemble et pas seulement durant les périodes de grève», a affirmé, hier à Oran, la ministre de l'Éducation nationale, Nouria Benghabrit.

Dans une déclaration à la presse, en marge de sa visite de travail de deux jours dans la wilaya d'Oran, Mme Benghabrit a réaffirmé la politique du ministère dans ses relations avec le partenaire social, «basées sur le dialogue et la concertation, en ce qui concerne, entre autres, les préoccupations socioprofessionnelles des travailleurs du secteur».

«Avec le dialogue, nous sommes persuadés que nous pouvons construire, ensemble, un système éducatif performant», a-t-elle assuré.

Sur un autre plan, lors de l'inauguration de l'Unité de dépistage et de suivi (UDS) de référence, sise au lycée Pasteur d'Oran, la ministre de l'Éducation nationale a souligné que ce centre est un «acquis très important» en ce qui concerne la santé des élèves.

«Cette infrastructure est un guichet unique pour la santé des élèves pour laquelle la wilaya d'Oran et le secteur de la santé ont mis tous les moyens pour sa concrétisation», a souligné Mme. Benghabrit.

Concernant les infrastructures scolaires, inaugurées ou lancées en travaux, la ministre a indiqué qu'il s'agit de projets gelés auparavant et qui ont été relancés, soulignant qu'il y a «une très forte dynamique à Oran qui a fait que les projets ont pu redémarrer».

Il s'agit de l'inauguration d'une école primaire à la cité 2.500 logements AADLI, et la pose de la première pierre des chantiers d'un CEM et d'un lycée, ainsi que deux groupes scolaires dans la localité d'El Mohoung, relevant de la daïra d'Arzew. Tous ces projets concernent des équipements éducatifs d'accompagnement des cités d'habitation disséminées à travers la wilaya d'Oran, ainsi que des projets ayant pour objectif de réduire la pression sur les établissements existants et souffrant de surcharge dans les classes, en raison de mouvements de population dus aux nouveaux programmes de logement, a-t-elle relevé. Sur un autre plan, la ministre a insisté, tout particulièrement, sur les activités culturelles au sein des établissements scolaires, afin, a-t-elle dit, que «les élèves aient une relation forte avec leurs établissements», ajoutant que «pour ce faire, les moyens existent». Par ailleurs, Nouria Benghabrit a inauguré un centre consacré à la médecine du travail pour les personnels du secteur de l'éducation, sis à Hai El Maqqari. Le centre a été aménagé au sein d'une ancienne école du quartier, réhabilitée pour abriter cette nouvelle structure, a-t-on indiqué. D'autre part, la ministre a inauguré le nouveau centre de tri, de valorisation et de recyclage des déchets, sis à El-Hamri, dans lequel un espace pédagogique a été mis en place pour les élèves où des activités de sensibilisation sur le tri sélectif et la protection de l'environnement sont au programme.

Il est à noter, dans ce cadre, que tous les déchets, papiers générés par les établissements scolaires, seront destinés à ce centre, ont indiqué les responsables du secteur durant la visite.

APS

WILAYA D'ALGER :

Relogement de 222 familles dans la commune des Eucalyptus

Quelque 222 familles occupant des bidonvilles et des habitations précaires de la capitale ont été relogées dans la nouvelle cité des 1.200 logements dans la commune des Eucalyptus, dans le cadre de la troisième et dernière phase de la 23^e opération de relogement dans la wilaya d'Alger, a-t-on constaté sur place.

Le wali d'Alger, Abdelkader Zoukh, a présidé la cérémonie, organisée à l'occasion du relogement de 222 familles du bidonville Talha-Ali et du périmètre de Naftal à Sidi Rezine (commune de Barakj) dans la nouvelle cité des 1.200 logements dans la commune des Eucalyptus (formule Logement LPL), dans le cadre de la troisième et dernière phase de la 23^e opération de relogement dans la wilaya d'Alger.

Dans une déclaration à la presse, le directeur général de l'Office de promotion et de gestion immobilière (OPGI) de Bir Mourad Rais, Nouredine Berrais a précisé que 222 familles avaient été relogées dans la nouvelle cité des 1.200 logements des Eucalyptus, au sein d'un quota de 600 logements affecté à la circonscription administrative de Bir Mourad Rais, dans le cadre de la troisième et dernière phase de cette opération de re-

logement. Le wali d'Alger, Abdelkader Zoukh a indiqué, pour sa part, que la 24^e opération de relogement au profit de 8000 familles dans la wilaya d'Alger, sera lancée après le mois de Ramadhan, précisant que 6000 d'entre elles bénéficieront de la formule du Logement public locatif (LPL) et 2000 de la formule du Logement social participatif (LSP). La 24^e opération sera répartie sur 4 phases et touchera un grand nombre de familles habitant dans des logements exiguës, a-t-il dit. La troisième et dernière phase de la 23^e opération de relogement dans la wilaya d'Alger a débuté jeudi au profit de près de 3.000 familles (formules LPL et LSP). Cette opération a touché des familles du bidonville «Beta vie», du site des chalets des Orangers (Birkhadem), du site des habitations précaires de la «Ferme Cabot» et de la «Ferme Jenner» (Bir Mourad Rais), du site de la «Ferme El Feth» à Said Hamdine, des points noirs de la commune de Zéralda, du site jouxtant le stade d'El Biar et du site des points noirs au niveau de la commune d'El Biar. Les bénéficiaires de cette opération ont été relogés dans de nouvelles cités à savoir: la cité des 286 logements à

Douéra, la cité des 168 logements à Douéra, la cité des 232 logements à Ouled Fayet, la cité des 42 logements à Ain Benian, la cité des 100 logements «Djenane Nouar El-louz» à Ain Benian, la cité des 222 logements dans la commune Selmani (Eucalyptus), la cité des 18 logements à Douéra et la cité des 142 logements dans la commune de Sidi Hassen (Chéraga). Une campagne nationale pour la prévention des intoxications alimentaires durant la saison estivale a été lancée dimanche, a indiqué le ministère du Commerce dans un communiqué. Organisée par le ministère du Commerce en collaboration avec les associations de protection du consommateur, cette campagne est également axée sur la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'étiquetage nutritionnel, la diminution du sel, du sucre et des matières grasses dans les aliments, précise la même source. Plusieurs activités seront organisées dans le cadre de cette campagne qui s'étalera sur le long de la saison estivale. Il s'agit de l'organisation de séminaires, d'expositions, de journées portes ouvertes ainsi que l'animation d'émissions de sensibilisation à travers les chaînes radiophoniques et télé-

visées et la transmission de messages SMS de sensibilisation. Afin de garantir la réussite des activités prévues, le ministère sera accompagné à travers le territoire national par les différents partenaires concernés par les thématiques de ces activités.

Ainsi, cette campagne impliquera les départements ministériels, notamment ceux chargés de l'Intérieur, des Affaires religieuses, de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieure, de la Formation professionnelle, de la Poste et des télécommunications, de l'Agriculture, de la Communication et de la Santé. Contribueront aussi à cette campagne, les institutions et organismes concernés (Gendarmerie nationale, Sureté nationale, Protection civile, etc.), les Scouts musulmans algériens (SMA), les associations professionnelles, la commission de régulation de l'électricité et du gaz, la presse et les opérateurs de téléphonie mobile.

Le coup d'envoi officiel de cette campagne a été donné le samedi 12 mai à partir des directions régionales du Commerce, et à partir des sièges des directions de wilayas du Commerce, le dimanche 13 mai, selon le communiqué.

CONSEIL DE LA NATION:

Adoption du projet de texte sur les conditions d'exercice des activités commerciales

Le projet de texte sur les conditions d'exercice des activités commerciales a été adopté hier par le Conseil de la Nation lors d'une séance plénière présidée par M. Abdelkader Bensalah, président de cette institution parlementaire, en présence du ministre du Commerce, Saïd Djellab.

Modifiant et complétant la loi de 2004 relative aux conditions d'exercice des activités commerciales, ce nouveau texte prévoit l'insertion de nouvelles dispositions instituant un ancrage juridique pour la création d'entreprises en ligne.

Le projet d'institution d'un portail électronique, hébergé par le Centre national du registre du Commerce (CNRC), permettra aux créateurs d'entreprise d'enregistrer en ligne leurs sociétés et de recevoir en même temps un identifiant reconnu par les institutions concernées.

A cet effet, les secteurs concernés sont chargés de l'adaptation du cadre juridique devant encadrer le portail électronique dédié à la création d'entreprises.

Ainsi, un formulaire unifié de création d'entreprises sera partagé par les administrations, respectivement, du registre du commerce, des impôts et de la sécurité sociale et par les notaires.

Le secteur de la Poste, des télécommunications, des technologies et du numérique, en relation avec les départements ministériels concernés, est chargé d'accélérer la mise en ligne de ce portail et de suivre la réalisation des procédures liées à la signature et à la certification électronique.

L'institution par la loi de cette plateforme électronique est incontournable, du fait qu'elle va fédérer les missions de chaque intervenant (notaires, impôts, CNRC et CASNOS) dans une seule interface utilisée par le créateur d'entreprise.

Cette mesure s'inscrit également dans le cadre de la dématérialisation des tous les aspects liés à l'activité commerciale notamment avec l'avènement du cadre légal régissant le commerce électronique.

Par ailleurs, le texte prévoit de revoir les fermetures non organisées des commerces et des permanences dans le but d'assurer un meilleur approvisionnement du marché et d'éviter des situations de manque des biens et des services durant les périodes de congés ou de fêtes légales.

En effet, bien que le cas des congés et des fêtes légales et le système des permanences qui en découle ont été bien pris en charge, la situation des arrêts technique de maintenance des unités de production n'était pas prévue dans l'ancienne loi.

Ainsi, elle a continué de générer des dysfonctionnements dans la distribution de certains produits issus notamment des minoteries et des usines de productions d'eaux minérales.

A ce titre, l'article 22 a été amendé par l'introduction des arrêts techniques de maintenance des unités de production et de substituer les termes «de large consommation» par «en biens et services» pour un ciblage plus étendu des biens et services concernés.

Facilitation de l'accès aux activités soumises à l'inscription au registre du commerce

Les dispositions du nouveau texte amendent l'article 25 de la loi de 2004 relative à l'exercice des activités réglementées.

Cet amendement vise principalement à parachever le processus des réformes engagées en faveur de la création des entreprises et de se mettre à niveau des standards internationaux régissant la création d'entreprise.

Depuis son institution légale en 2004, le régime d'accès aux activités réglementées et de l'exigence opposée aux investisseurs de verser, préalablement à l'inscription au registre du commerce, des autorisations délivrées par les administrations compétentes, a généré des blocages à la réalisation de divers projets d'investissements nationaux.

Ainsi, de nombreux chefs d'entreprises notamment dans le domaine des services et de la production industrielle, ont abandonné leurs projets suite aux divers obstacles. Aussi, cet amendement a pour objectif de faciliter l'accès aux activités réglementées tout en maintenant le principe de l'obligation du contrôle permanent qui sera effectué à posteriori par les secteurs concernés.

APS

Adoption du projet de texte sur la protection du consommateur et la répression des fraudes

Le projet de loi sur la protection du consommateur et la répression des fraudes a été adopté hier par le Conseil de la Nation lors d'une session plénière tenue sous la présidence de Abdelkader Bensalah, président de cette institution parlementaire, et en présence du ministre du Commerce, Saïd Djellab.

Ce texte, qui modifie et complète la loi de février 2009 relative à la protection du consommateur et de la répression des fraudes, encadre les conditions et les modalités d'application des dispositions relatives aux services après-vente et prévoit l'instauration du droit de rétraction pour toute vente de produits dans le cadre du contrat de consommation à l'instar des normes internationales.

Aussi, à travers les contraintes rencontrées au niveau du contrôle aux frontières et pour éviter toute équivoque avec les autres secteurs chargés du contrôle, il a été procédé à la substitution de la mention «refus temporaire» par «admission temporaire», et ce, en apportant plus de précisions jugées nécessaires pour une interprétation claire de la loi au niveau de l'article 54 dont les dispositions encadrent les cas autorisés pour l'admission temporaire pour une mise en conformité du produit importé.

Il est également précisé que la mise en conformité dans le cas d'admission temporaire est possible au niveau d'établissements spécialisés des zones sous-douanes ou dans les locaux de l'intervenant.

D'autre part, dans le cadre de la coordination intersectorielle pour la lutte contre la contrefaçon, un article est introduit portant sur les mesures conservatoires pouvant être opérées sur des produits suspects de contrefaçon.

Cette disposition intervient pour palier au vide juridique constaté en la matière qui fait qu'actuellement, les agents chargés du contrôle relevant de l'administration chargée du commerce ne peuvent pas intervenir face à un produit suspecté de contrefaçon en l'absence de plainte du titulaire des droits de propriété intellectuelle et d'un jugement attestant de l'infraction.

Le nouveau texte prévoit aussi la fermeture administrative des locaux permettant la distinction entre la suspension temporaire de l'activité et la fermeture administrative des locaux afin de ne pas pénaliser les chaînes de production par des fermetures administratives de l'établissement alors que la suspension temporaire de l'activité objet d'infraction suffit.

Introduction de l'obligation de respect des exigences liées à la provenance du produit

Entre autres modifications, ce texte note que le produit doit également respecter les exigences liées à sa provenance, aux résultats escomptés, aux spécifications

réglementaires de ses emballages, à sa date de fabrication et celle de la limite de consommation, à son mode d'utilisation, aux conditions de sa conservation, aux précautions y afférentes et aux contrôles dont il a fait l'objet.

Un autre article stipule que tout produit offert au consommateur ne doit pas nuire à son intérêt matériel et ne doit pas lui causer de préjudice moral.

Dans le cadre de toute vente, le consommateur dispose d'un délai pour se rétracter, sans avoir à payer des frais supplémentaires alors que le délais de rétraction et la liste des produits concernés seront fixés par voie réglementaire.

Par ailleurs, les agents de la répression des fraudes relevant du ministère chargé de la protection du consommateur peuvent procéder à l'admission temporaire ou à un refus d'admission aux frontières des produits importés, à des consignations, à des saisies, à des retraits temporaires ou définitifs et à la destruction des produits ainsi qu'à la suspension temporaire d'activités ou la fermeture administrative des locaux commerciaux.

Ce refus temporaire d'admission aux frontières d'un produit importé est prononcé en cas de suspicion de non conformité du produit concerné, en vue de vérification approfondies de non conformité du produit. Par ailleurs, il est inséré un article



qui stipule que «les saisies ainsi que les retraits temporaires peuvent être opérés sur des produits suspectés de contrefaçon». En outre, les services de la protection du consommateur et de la répression des fraudes peuvent procéder à la suspension temporaire de l'activité des établissements ou à des fermetures administratives des locaux commerciaux dont la non conformité aux règles a été établie. De même, les frais engendrés par l'application des dispositions relatives à la consignation, à l'analyse, aux tests ou essais, à la mise en conformité, au retrait temporaire, au changement de destination, à la réorientation, à la saisie et à la destruction sont à la charge de l'intervenant. D'autre part, le texte

prévoit des amendes sévères pour quiconque enfreint les spécifications techniques liées à la provenance du produit, aux résultats escomptés, aux spécifications réglementaires de ses emballages, à sa date de fabrication et celle de la limite de consommation, ainsi que quiconque enfreint l'obligation d'informations du consommateur relatives au produit qu'il met en consommation par voie d'étiquetage, de marquage ou par tout autre moyen approprié, et ce, en langue arabe et, accessoirement, en une ou plusieurs autres langues accessible au consommateur, de façon lisible, visible et identifiable. Une amende punira aussi quiconque enfreindra les dispositions relatives au droit de rétraction.

Le Conseil de la Nation adopte, à l'unanimité, la loi relative à la protection des personnes physiques dans le traitement des données à caractère personnel

Le Conseil de la Nation a adopté, à l'unanimité, hier, la loi relative à la protection des personnes physiques dans le traitement des données à caractère personnel, lors d'une séance plénière, présidée par M. Abdelkader Bensalah, président de cette institution parlementaire, en présence du ministre de la justice, garde des Sceaux, Tayeb Louh.

En vertu de ce texte de loi, adopté fin de mars dernier par les députés de l'APN, il sera procédé à la création d'une Autorité nationale, chargée de l'octroi d'autorisations pour le traitement de ce genre de données aux différentes instances.

Ladite autorité sera placée sous la tutelle directe du président de la République et veillera sur le contrôle et l'organisation de l'opération.

Elle sera composée de 16 membres installés pour un mandat de cinq ans, dont trois désignés par le président de la République, outre trois magistrats désignés par le Conseil supérieur de magistrature, membres de la Cour suprême et du Conseil d'Etat.

Elle comptera également un membre de chaque chambre du parlement et un représentant des ministères de la Défense, des Affaires étrangères, de la Justice, de la Santé,

du Travail, des télécommunications, des technologies et du numérique.

Ce nouveau texte de loi englobera un ensemble de garanties protégeant les données personnelles et la vie privée lors des opérations de collecte, d'enregistrement, de conservation, de changement, d'exploitation, d'envoi, de publication ou de destruction des données.

En vertu dudit projet de loi, les données personnelles sont «toutes données relatives à une personne identifiée ou identifiable, à l'instar du numéro d'identification ou éléments relatifs à ses aspects physique, physiologique, psychique, biométrique, culturel, social et économique».

Le texte s'appuie sur le consentement ou non de la personne concernée pour l'exploitation de ses données exprimées dans un casier à insérer dans les différents formulaires qu'elle doit remplir après l'entrée en vigueur du texte en question.

Par ailleurs, «seront exclues, les données traitées par les services du ministère de la Défense nationale et de sécurité, et celles exploitées dans le cadre de la prévention et de la lutte contre la criminalité et les bases de données judiciaires».

CONSEIL DE LA NATION:

Le Code de procédure pénale adopté à l'unanimité

Les membres du Conseil de la nation ont adopté hier à l'unanimité le Code de procédure pénale, lors d'une séance plénière présidée par Abdelkader Bensalah, président de l'institution parlementaire, en présence du ministre de la Justice, garde des Sceaux, Tayeb Louh.

Adopté par les membres de l'Assemblée populaire nationale (APN) en mars 2018, la loi modifiant et complétant le Code de procédure pénale introduit de nouvelles règles de mise en œuvre des dispositions relatives au régime de la contrainte par corps et révisé les dispositions relatives au casier judiciaire et à la réhabilitation.

Ainsi, le texte qui entre dans le cadre de la réforme du système judiciaire introduit-il de nouvelles dispositions relatives à la contrainte par corps, prévoyant que «l'appel suspend la mise en œuvre de la procédure de la contrainte par corps» et définissant les modalités de cette suspension, selon lesquelles le contraignable peut payer la moitié de la somme à laquelle il est condamné avec l'engagement de se libérer du reste en totalité ou par tranches, aux échéances fixées par le procureur de la République.

Les amendements apportés concernent en outre le casier

judiciaire, que les citoyens résidant à l'étranger peuvent désormais retirer au niveau des ambassades et des consulats.

En vertu du texte, le citoyen peut consulter le Bulletin numéro 2 de son casier judiciaire, ce qui évitera les situations où des justiciables sont condamnés sans le savoir, et le Bulletin numéro 3 du casier judiciaire ne comporte que les peines fermes privatives de liberté de plus d'un (1) mois.

Le texte dispose aussi que «les condamnations inscrites au casier judiciaire ne peuvent en aucun cas empêcher le recrutement de la personne concernée, dans les secteurs public et privé, tant que le crime



commis n'est pas incompatible avec la fonction brigadée». Le Code de procédure pénale prévoit aussi la révision des dispositions du casier judiciaire relatives aux infractions routières liées à la conduite en état d'ivresse et sous l'emprise de stupéfiants et institue le casier

judiciaire pour les personnes morales (entreprises). Le texte prévoit également la révision des dispositions relatives à la réhabilitation juridique et judiciaire des personnes morales et la définition des modalités et des délais de mise en œuvre de cette procédure.

Le projet de loi sur les fêtes légales présenté devant la Commission de la santé et des Affaires sociales

La Commission de la Santé, des Affaires sociales, du Travail et de la Sécurité sociale du Conseil de la nation a écouté hier un exposé présenté par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Mourad Zemali sur le projet de loi fixant la liste des fêtes légales, indique un communiqué du Conseil.

La Commission a tenu une réunion présidée par sa présidente, Louisa Chachoua, consacrée à la présentation de l'exposé du ministre du Travail sur le contenu du nouveau projet de loi modifiant et complétant la loi 63-278 du 26 juillet 1963 fixant la liste des fêtes légales, objet d'examen, et ce en présence du ministre des Relations avec le Parlement, Mahdjoub Bedda, précise la même source.

Le ministre a écouté les interrogations et observations de la Commission sur les dispositifs et les procédures prévues par ce projet de loi, et y a apporté les explications et clarifications nécessaires.

Adoption à l'unanimité du projet de loi définissant les règles applicables en matière d'apprentissage

Les membres du conseil de la Nation ont adopté hier, à l'unanimité, le projet de loi définissant les règles applicables en matière d'apprentissage, lors d'une séance plénière, présidée par M. Abdelkader Bensalah, président du conseil, en présence du ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels, M. Mohamed Mebarki.

A l'issue de la séance de vote de cette loi, adoptée début d'avril dernier par les membres de l'APN, M.

Mebarki a affirmé que les pouvoirs publics aspiraient, à travers ce projet, à l'adaptation du cadre juridique du domaine de la formation et à la modernisation des dispositifs et des méthodes pédagogiques, outre la dynamisation du rôle de l'entreprise économique pour devenir un «partenaire efficace» dans la formation et l'acquisition des compétences.

Les membres du conseil de la Nation ont exprimé, à travers ce vote, «la contribution du pouvoir législatif à la consolidation des fondements du système de formation pour le mettre au diapason des besoins du marché de l'emploi, au service de l'économie nationale, dans la perspective du développement durable», a ajouté le ministre.

A cet effet, la commission de l'Education, de la formation, de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et des affaires religieuses a estimé que ce texte constituait «un cadre juridique supplémentaire à même de contribuer efficacement à la réforme du mode de la formation professionnelle, à sa relance, à sa mise en adéquation avec les données et les nouveautés du monde du travail et à son adaptation à l'évolution des métiers et techniques».

La commission a formulé, dans ce cadre, des recommandations sur un nombre de questions pour leur prise en charge par les autorités concernées, portant sur l'importance de qualifier et de développer des encadreurs et de former les formateurs, pour la promotion et l'actualisation de leurs capacités en vue de répondre aux exigences actuelles et aux standards internationaux, outre la nécessité de tirer profit des expériences d'autres pays leaders dans le domaine de la formation.

Parmi les autres questions soulevées par la commission, il y a lieu de citer la nécessité de varier les spécialités de formation selon les besoins du marché à travers la main d'œuvre qualifiée, les spéci-

ficités des régions, et la relance des cadres de concertation, de coordination et d'intégration entre les structures de formation et d'apprentissage ainsi que les milieux professionnels, outre la relance des lycées professionnels et la protection nécessaire pour garantir les droits des apprentis.

A rappeler que parmi les mesures incitatives approuvées par cette loi, «l'accès de l'apprenti à un présalaire, aux services de sécurité sociale dans le cadre de la couverture sociale, aux allocations familiales, au droit à un congé de maternité et au contrôle médical, la garantie des droits de brevets d'invention pour l'apprenti créateur tout au long de son stage de formation, à travers l'octroi des droits d'auteurs».

Il offre également «la possibilité de recrutement de l'apprenti sans recours préalable aux dispositifs d'emploi».

La formation par apprentissage est ouverte à tous les jeunes âgés entre 15 à 35 ans maximum, à la date de signature du contrat d'apprentissage et y sont exclus des personnes présentant des handicaps physiques.

Il est tenu compte des vœux et capacités des candidats aux postes

d'apprentissage lors de l'orientation. L'orientation de l'apprenti est organisée, en association avec l'établissement public de formation professionnelle et l'employeur, la durée de formation par apprentissage étant fixée de 1 à 3 années maximum, selon les spécialités.

Il est également prévu, en vertu de cette loi, «la création d'une banque de données auprès de l'administration centrale du ministère». Les données «sont établies par commune et par wilaya et comportent notamment la liste nominative et les qualifications professionnelles des maîtres d'apprentissage, des artisans ainsi que la liste des employeurs».

Le nouveau texte de loi fait obligation à la commune d'évaluer, en coordination avec les établissements publics de formation professionnelle se trouvant sur son territoire, à la promotion de l'apprentissage à travers l'information du large public, notamment des jeunes, sur les opportunités de placement en matière d'apprentissage offertes par les différents employeurs», ainsi que la mise en place au niveau local, d'une commission de conciliation pour tout litige éventuel à l'occasion de l'exécution du contrat d'apprentissage.

Le texte souligne également que les chambres nationales, régionales et de wilayas du commerce et de l'industrie, de l'agriculture, de l'artisanat et des métiers de la pêche, les collectivités locales, ainsi que les unions professionnelles, les organisations patronales, les associations concernées contribuent à la promotion de l'apprentissage, à travers l'identification des nouveaux postes d'apprentissage et l'élaboration des informations statistiques relatives à ce mode de formation, ainsi que l'ouverture d'enquêtes sur la carrière professionnelle des jeunes formés par apprentissage, outre l'élaboration d'un fichier national des personnels et artisans, dans la perspective de le mettre à la disposition de l'administration chargée de la formation professionnelle. La loi prévoit, en outre, la création d'un corps d'inspecteurs chargés de la formation professionnelle par apprentissage pour chaque spécialité, la mise en place d'un nouveau dispositif d'orientation et de placement des apprentis, ainsi que la mise en place d'un système pédagogique relatif à l'apprentissage, outre la mise en œuvre d'un dispositif de suivi et d'évaluation technique et pédagogique.

Djellab : «Les commerçants non concernés par la permanence des deux jours de l'Aïd tenus d'assurer l'approvisionnement des citoyens au troisième jour»

Le ministre du Commerce, Saïd Djellab, a affirmé hier que les commerçants habitués à fermer leurs locaux durant les deux jours de l'Aïd seront tenus de les rouvrir au troisième jour pour assurer l'approvisionnement des citoyens en produits de consommation. Intervenant en marge d'une séance plénière au Conseil de la nation, consacrée à l'adoption des projets de loi relatifs à la protection du consommateur et à la répression des fraudes et aux conditions d'exercice des activités commerciales, M. Djellab a in-

diqué que cette démarche sera appliquée à la fin du mois de Ramadhan pour permettre aux citoyens de s'approvisionner et de bénéficier des différents services avec aisance. Les projets de loi relatifs à la protection du consommateur et à la répression des fraudes et aux conditions d'exercice des activités commerciales visent à renforcer la protection du consommateur et à garantir la transparence des transactions commerciales, a poursuivi le ministre. Les amendements prévus au texte de loi sur la protection du

consommateur et la répression de la fraude tendent à protéger davantage le consommateur et à garantir ses droits et à préserver sa santé, à travers la lutte contre les produits contrefaits. S'agissant de la deuxième loi sur les conditions d'exercice des activités commerciales portant introduction d'un portail électronique, le ministre a précisé que ce mécanisme permettra à l'opérateur commercial ou à toute autre personne désirent obtenir un registre de commerce, de l'obtenir en l'espace de deux heures ou

moins sans demander une autorisation préalable auprès des autorités compétentes. «Le demandeur du registre du commerce peut l'obtenir sans avoir à introduire une demande ou autorisation préalable», a-t-il fait savoir, soulignant que l'opération déjà lancée se poursuivra de façon régulière. «Toutes ces facilités garanties par la loi dans sa version modifiée sont à même d'améliorer le climat d'affaires et de booster l'investissement en Algérie», a-t-il conclu.

ALGÉRIE - ONU - LIBYE Messahel reçoit le Représentant spécial du secrétaire général de l'ONU en Libye

Le ministre des Affaires étrangères, Abdelkader Messahel, a reçu, samedi au siège de son département à Alger, le Représentant spécial du secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU) en Libye, Ghassen Salamé.

Dans une déclaration à la presse en marge de cet entretien, M. Salamé a affirmé que «l'Algérie est en droit légitimement de s'intéresser à la situation en Libye eu égard aux liens profonds qui unissent les deux pays et de la longue frontière qu'ils partagent», saluant la disponibilité «constante» de l'Algérie à aider la Libye à sortir de l'impasse politique dans laquelle elle se trouve.

Après avoir indiqué que la concertation avec M. Messahel était «importante» pour lui dans le cadre de la mission qui lui a été confiée en Libye, M. Salamé a précisé que pour ce qui est du processus politique en Libye «le Plan d'action adopté par l'ONU en septembre 2017 porte sur plusieurs points».

La Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) «travaille sur tous ces points à la fois, dont des élections locales, l'amélioration de la situation des communes, la négociation d'une nouvelle Constitution et un référendum à cet effet et la préparation d'élections crédibles», a expliqué M. Salamé.

Évoquant en outre «le dialogue avec les formations armées», il a fait savoir que tous ces points connaissent «un avancement divers» mais, a-t-il assuré «la détermination à réussir sur tous les plans est plus forte que jamais».

De son côté, M. Messahel a qualifié sa rencontre avec M. Salamé de «fraternelle et cordiale», précisant qu'elle a été l'occasion de «discuter longuement de la situation qui prévaut en Libye et des prochaines étapes dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution de l'ONU et du Conseil de sécurité ainsi que du Plan d'action de Ghassen Salamé». Il a, à cet égard, rappelé que l'Algérie «a soutenu, depuis le premier jour, et continue le travail colossal que mène le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies dans le cadre d'une solution politique à la crise libyenne permettant aux Libyens de se prononcer sur leur sort et leur avenir sans aucune ingérence étrangère dans leurs affaires internes».

«Je pense que la situation actuelle a besoin de plus de travail sur le terrain et c'est très important que et la MANUL est présente à Tripoli, et c'est important pour le rapprochement des vues entre toutes les parties concernées en Libye afin de parvenir à une solution politique dans les plus brefs délais», a affirmé le chef de la diplomatie algérienne.

«Nous avons besoin d'une Libye stable et d'institutions libyennes fortes pour relever les défis qui se posent à la région, notamment la lutte contre le terrorisme et le crime organisé», a-t-il ajouté. M. Messahel a fait savoir que «l'activation du contenu du programme d'action des Nations Unies vise à aboutir, dans les plus brefs délais, à une nouvelle Constitution, à de nouvelles lois et à des élections en Libye qui permettent de sortir ce pays de la crise qu'il traverse», soulignant que «cela se concrétisera si toutes les parties libyennes (politiques, religieuses et militaires) évaluent dans le même sens, celui d'un consensus qui garantisse la réussite de toute élection».

ALGÉRIE-ESPAGNE

Noureddine Bedoui en visite de travail en Espagne hier et ce jour

Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales, et de l'Aménagement du territoire, Noureddine Bedoui, effectuée depuis hier, une visite de travail de deux jours en Espagne, à l'invitation de son homologue espagnol, Juan Ignacio Zoïdo Alvarez, indique un communiqué du ministère.

Conformément aux décisions prises lors de la 7ème réunion bilatérale de Haut niveau algéro-espagnole tenue le 3 avril 2018, et suite à l'invitation du ministre de l'Intérieur espagnol, Juan Ignacio Zoïdo Alvarez, le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales, et de

11^E SESSION DU CONSEIL D'ASSOCIATION ALGÉRIE-UE Messahel aujourd'hui à Bruxelles

Le ministre des Affaires étrangères, Abdelkader Messahel, co-présidera, aujourd'hui à Bruxelles, avec la Haute Représentante de l'Union européenne (UE) pour les Affaires étrangères et la Politique de Sécurité, Mme Federica Mogherini, les travaux de la 11ème session du Conseil d'association Algérie-UE, a indiqué hier dans un communiqué, le ministère des Affaires étrangères (MAE).

«Le ministre des Affaires étrangères, Abdelkader Messahel, conduira une importante délégation algérienne aux travaux de la 11ème session du Conseil d'association Algérie-Union européenne qui se tiendra à Bruxelles, le 14 mai 2018, qu'il co-présidera avec Mme Federica Mogherini, la Haute Représentante de l'Union européenne (UE) pour les Affaires étrangères et la Politique de Sécurité», précise la même source. «Au cours de cette session de la plus haute instance de concertation et de dialogue politique instituée par l'Accord d'association, les deux parties



examineront l'état et les perspectives des relations de coopération et de partenariat entre l'Algérie et l'UE ainsi que les moyens de les renforcer davantage dans les différents vo-

lets couverts par cet Accord», ajoute le communiqué.

Cette 11ème session «intervient dans le sillage de l'adoption par les deux parties des Priorités communes de partenariat au titre de la Politique Européenne de Voisinage renouvelée ainsi que des conclusions de l'évaluation conjointe de la mise en œuvre de l'Accord d'Association».

Ce Conseil d'association sera, également, «une opportunité pour les deux parties d'avoir un échange de vues sur les questions régionales et internationales d'intérêt commun», conclut le MAE.

CONSEIL D'ASSOCIATION ALGÉRIE-UE: La mise en œuvre des priorités du partenariat à l'ordre du jour

La 11e session du Conseil d'association Algérie-Union européenne (UE), prévu ce jour à Bruxelles, devrait permettre d'examiner la mise en œuvre des priorités du partenariat bilatéral adoptées lors de la précédente session de ce Conseil.

Les travaux du Conseil, la plus haute instance de concertation et de dialogue politique instituée par l'Accord d'association Algérie-UE, seront co-présidés par le ministre des Affaires étrangères, Abdelkader Messahel, avec la Haute Représentante de l'UE pour les Affaires étrangères et la Politique de Sécurité, Mme Federica Mogherini.

Au cours de cette session, les deux parties examineront l'état et les perspectives des relations de coopération et de partenariat entre l'Algérie et l'UE ainsi que les moyens de les renforcer davantage dans les différents volets couverts par cet Accord.

La session intervient dans le sillage de l'adoption par les deux parties des Priorités

communes de partenariat au titre de la Politique Européenne de Voisinage renouvelée ainsi que des conclusions de l'évaluation conjointe de la mise en œuvre de l'Accord d'Association.

Ces priorités de partenariat établissent un cadre de coopération politique renouvelée et une coopération renforcée.

Elles ont été définies d'un commun accord dans le cadre de la politique européenne de voisinage révisée et de la stratégie globale de l'UE pour la politique étrangère et de sécurité. Les priorités de partenariat dans le cadre des relations UE-Algérie jusqu'en 2020 portent sur le dialogue politique, la gouvernance, l'Etat de droit et la promotion des droits fondamentaux, la coopération, le développement socio-économique et les échanges commerciaux, les questions énergétiques, l'environnement et le développement durable, le dialogue stratégique et sécuritaire la dimension humaine, y compris le dialogue culturel et

inter-religieux, la migration et la mobilité. Certaines de ces priorités feront l'objet d'une coopération technique et financière qui sera mise en œuvre dans le cadre de la programmation financière 2018-2020.

L'UE et l'Algérie ont finalisé l'élaboration du Cadre unique d'appui (CUA) 2018-2020 qui devrait être adopté lundi lors du Conseil d'association.

Ce cadre sera doté d'une enveloppe comprise entre 108 et 132 millions d'euros et pourra être adaptée en fonction des développements, selon l'UE.

Les axes prioritaires portent sur l'appui à la gouvernance, la diversification et la compétitivité de l'économie, le développement local inclusif et durable et la démocratie participative et l'énergie, l'environnement, et l'action climatique.

Il est également prévu de poursuivre le renforcement des capacités institutionnelles et de la société civile, avec une attention particulière accordée à la jeunesse.

Renforcement du partenariat Algérie-UE pour faire face aux défis communs

Lors de la 11ème session du Conseil d'association Algérie-UE, institué par la mise en place en 2002 d'un cadre institutionnel régissant la relation bilatérale avec la signature de l'Accord d'association, les deux parties devraient également discuter des développements dans la région. Ils échangeront aussi sur la coopération régionale, ainsi que sur la prévention et la lutte contre le terrorisme et la radicalisation. La haute représentante de l'UE pour les Affaires étrangères et la politique de sécurité a affirmé, il y a quelques jours, que le partenariat Algérie-UE «progressé et se consolide», faisant état de l'intensifi-

cation, depuis une année, des relations entre les deux parties «tant sur les questions bilatérales que régionales». «Depuis le Conseil d'association de mars 2017, nos relations se sont intensifiées, tant sur les questions bilatérales que régionales. Notre partenariat progresse et se consolide», a-t-elle déclaré, citée dans un communiqué de la Commission européenne diffusé à l'occasion de la publication d'un rapport sur l'état d'avancement des relations UE-Algérie. Dans ce rapport publié en prévision du 11ème Conseil d'association UE-Algérie, la Commission européenne a souligné le renforcement du partenariat

UE-Algérie en 2017 à la faveur d'une «volonté politique» de rapprochement des deux parties afin de faire face aux défis communs en matière de développement et de sécurité. Une volonté qui s'est traduite par un dialogue régulier entre l'UE et l'Algérie tout au long de l'année 2017, dans un cadre formel et informel. En effet, le dialogue s'est intensifié avec de nombreuses visites à haut niveau et s'est approfondi en particulier dans les secteurs de la sécurité, de la lutte antiterroriste et de l'énergie. «La coopération s'est notamment étoffée dans le domaine de la sécurité», est-il précisé dans le rapport, soulignant

que cette tendance devrait se renforcer en 2018 avec la mise en œuvre d'une série d'actions concrètes de coopération. Le commissaire pour la Politique européenne de voisinage et les négociations d'élargissement Johannes Hahn a affirmé, de son côté, que l'UE est «prête» à continuer l'appui aux réformes, en particulier celles visant la diversification de l'économie algérienne. «Nous sommes confiants que le soutien de l'UE contribuera à l'amélioration du climat des affaires et au développement de l'entrepreneuriat.

C'est dans l'intérêt de l'Algérie et c'est également dans l'intérêt de l'Union.



l'Aménagement du territoire, Noureddine Bedoui, effectuée une visite de travail au Royaume d'Espagne les 13 et 14 mai», précise le communiqué.

Il est à rappeler que la 7ème session de la réunion bilatérale algéro-espagnole de Haut niveau a été sanctionnée par la signature de plusieurs accords de coopération dans plusieurs domaines, parmi lesquels figure le secteur de l'Intérieur avec la signature d'un mémorandum d'entente entre les écoles de Protection civile des deux pays.

FIA 2018 : Discussions entre opérateurs étrangers et algériens pour conclure des contrats de partenariats

Des discussions pour conclure des contrats dans diverses filières sont en cours, entre des opérateurs économiques étrangers et algériens qui ont pris part à la 51^e édition de la Foire internationale d'Alger (FIA), a indiqué hier à Alger, le ministre du Commerce, Saïd Djellab.

«Au cours de la 51^e FIA, il y a eu des discussions entre opérateurs économiques étrangers notamment chinois et opérateurs algériens.

Ainsi, plusieurs contrats, qui sont actuellement en négociation, devraient être signés après cette manifestation», a fait savoir M. Djellab à la clôture de cette édition.

L'objectif assigné est ainsi «atteints», s'est félicité le ministre selon qui, les opérateurs algériens et leurs homologues étrangers vont travailler, après cet événement, et ce, pour concrétiser des investissements, dans divers domaines industriels (électroménager, téléphonie mobile, céramique, plastique, mécanique, textile), dans le cadre de la politique nationale visant la diversification de l'économie algérienne.

«Un travail de suivi se fera dans les trois ou quatre mois prochains, pour voir quels sont les contrats qui seront conclus entre les opérateurs algériens et étrangers», a-t-il ajouté.

Selon lui, les investisseurs étrangers sont toujours «les bienvenus».

Et toutes les conditions, a-t-il poursuivi, sont offertes pour leur permettre de contribuer à la diversification de l'économie algérienne.

Par ailleurs, M. Djellab a annoncé que la 52^e édition de la FIA, se déroulera après le mois de Ramadan, précisément du 18 au 23 juin 2019, faisant savoir que des révisions et modifications seront apportées aux prochaines éditions de la FIA.

«Nous allons, dans le cadre des prochaines éditions créer plus d'opportunités de partenariats, en s'orientant



vers une professionnalisation de la FIA», a-t-il indiqué. Placée sous le thème «Le Commerce au service de la production nationale», la FIA 2018, qui s'est tenue du 8 au 13 mai en cours au Palais des expositions (Alger) a connu, selon M. Djellab une forte participation nationale avec 413 exposants ainsi que 271 opérateurs étrangers représentant 26 pays d'Afrique, d'Amérique, d'Asie et d'Europe, qui ont exposé sur une surface globale de près de 4.000 m².

Cette 51^e édition de la FIA s'est caractérisée par la participation de la Chine en tant qu'invité d'honneur, une participation qui coïncide avec le 60^e anniversaire de l'établissement des relations économiques entre l'Algérie et la Chine qui préserve sa place comme premier partenaire économique et commerciale de l'Algérie.

Pas moins de 56 entreprises chinoises

représentant les secteurs de l'industrie, de l'électronique, de l'électricité, des télécommunications, de construction, de l'automobile et des hydrocarbures ont ainsi exposé sur une surface de près de 1.500 m².

Cette édition a drainé environ 200.000 visiteurs dont la plupart sont des professionnels, a tenu à préciser le P-dg de la Société algérienne des foires et exportations (Safex), Tayeb Zitouni qui a signalé que la 51^e FIA a été «très positive» et «devra nous permettre d'aller vers sa professionnalisation».

Intervenant à la clôture de cette édition, un industriel chinois a indiqué que plusieurs opérateurs économiques de son pays ont mené des discussions avec leurs homologues algériens, et ce, dans l'intention de conclure des contrats de partenariats dans divers domaines (construction, textile etc.).

ENTREPRENEURIAAT Plus de 1.000 dossiers de rééchelonnement des dettes déposés auprès de l'Ansej

Plus de 1.000 dossiers ont été déposés par de jeunes promoteurs de micro-entreprises auprès de l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ) pour bénéficier des mesures de rééchelonnement des dettes et d'annulation des pénalités de retard, a indiqué hier à Alger la directrice générale de l'Agence, Samira Djaidar. «Quelque 1.100 dossiers ont été déposés à ce jour par de jeunes promoteurs de micro-entreprises auprès de l'ANSEJ pour bénéficier des mesures de rééchelonnement des dettes et d'annulation des pénalités de retard», a précisé Mme Djaidar, lors du Forum d'El Moudjahid, animé en compagnie du Directeur général de la Caisse nationale d'assurance chômage (CNAC), Mohamed Hamoudi. «Plus de 500 de ces dossiers ont été déposés, à cet effet, par l'Agence auprès des banques concernées», a-t-elle ajouté. Les agents d'accompagnement des structures de l'ANSEJ au niveau local ont effectué des visites d'inspection à près de 860 micro-entreprises concernées pour examiner de près leur situation dans le cadre de cette mesure, a affirmé la responsable. Elle a rappelé, en outre, que des mesures avaient été prises pour accompagner certains jeunes entrepreneurs rencontrant des «difficultés», consistant notamment en «le rééchelonnement des crédits contractés pour la réalisation de leurs projets et l'annulation des pénalités de retard».

«Cela ne veut aucunement dire l'effacement de la dette», a-t-elle insisté. Ces mesures d'accompagnement concernent uniquement les jeunes entrepreneurs, dont les projets ont bénéficié d'un financement avant mars 2011, vu que ces derniers n'ont pas profité des facilités et avantages accordés après cette date», a souligné la même responsable, précisant que «le délai de dépôt des dossiers pour les entrepreneurs concernés par ces mesures s'étend jusqu'au 30 juin 2018».

M. Hamoudi a, pour sa part, fait savoir que la CNAC avait reçu 450 dossiers de jeunes promoteurs de micro-entreprises, créées dans le cadre de ce dispositif pour bénéficier de la mesure de rééchelonnement des dettes et d'annulation des pénalités de retard, invitant les promoteurs concernés à se rapprocher des agences locales de la CNAC, dans le cadre de cette démarche visant à relancer les micro-entreprises en difficulté.

COMMERCE : Lancement d'une campagne nationale contre les intoxications alimentaires

Une campagne nationale pour la prévention des intoxications alimentaires durant la saison estivale a été lancée hier, a indiqué le ministère du Commerce dans un communiqué. Organisée par le ministère du Commerce en collaboration avec les associations de protection du consommateur, cette campagne est également axée sur la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'étiquetage nutritionnel, la diminution du sel, du sucre et des matières grasses dans les aliments, précise la même source. Plusieurs activités seront organisées dans le cadre de cette campagne qui s'étalera sur le long de la saison estivale. Il s'agit de l'organisation de séminaires, d'expositions, de journées portes ouvertes ainsi que l'animation d'émissions de sensibilisation à travers les chaînes radiophoniques et télévisées et la transmission de messages SMS de sensibilisation. Afin de garantir la réussite des activités prévues, le ministère sera accompagné à travers le territoire national par les différents partenaires concernés par les thématiques de ces activités.

Ainsi, cette campagne impliquera les départements ministériels, notamment ceux chargés de l'Intérieur, des Affaires religieuses, de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Formation professionnelle, de la Poste et des Télécommunications, de l'Agriculture, de la Communication et de la Santé.

Contribueront aussi à cette campagne, les institutions et organismes concernés (Gendarmerie nationale, Sureté nationale, Protection civile, etc.), les Scouts musulmans algériens (SMA), les associations professionnelles, la commission de régulation de l'électricité et du gaz, la presse et les opérateurs de téléphonie mobile. Le coup d'envoi officiel de cette campagne a été donné le samedi 12 mai à partir des directions régionales du Commerce, et à partir des sièges des directions de wilayas du Commerce, le dimanche 13 mai, selon le communiqué.

SUBVENTIONS : Des experts pour un «modèle algérien» de réforme

Des experts ont appelé hier à Alger à un débat national approfondi dans l'objectif d'inventer un modèle de réforme des subventions qui soit à 100% algérien et conforme à la justice sociale.

Intervenant lors d'un séminaire sur la réforme des subventions en Algérie, organisé par le Cercle d'action et de réflexion autour de l'entreprise (CARE) avec la participation des experts en économie du collectif citoyen NABNI (Notre Algérie Bâtie sur de Nouvelles Idées), ces derniers ont plaidé pour un débat national, voire une consultation nationale, pour sortir du modèle des subventions généralisées et concevoir un modèle de transferts monétaires qui soit conforme à «l'idéal algérien de justice sociale».

Ainsi, et sans attendre d'arriver à un système d'information et de statistiques fiable dont la mise en place nécessiterait, selon eux, jusqu'à une dizaine d'années, les économistes de Nabni préconisent d'aller rapidement vers la mise en œuvre d'un «modèle algérien» de transferts monétaires.

Pour ce faire, Nabni, qui veut que ce dossier de ré-

forme des subventions soit classé comme le «chantier de la décennie 2020», propose, selon Abdelkrim Boudraa, deux alternatives «made in Algeria» réalisables dès 2019. La première alternative consiste en un «ciblage progressif» de tous les ménages déclarant un revenu inférieur à un certain plafond.

En l'absence d'un système d'information exhaustif, avance-t-il, un programme de ciblage administratif exclurait un grand nombre de ceux qui auront le plus besoin de ces aides et couvrirait à peine 20% des citoyens.

Le ciblage progressif visé devrait, par contre, toucher progressivement 40% des ménages les moins aisés en Algérie (4 millions de ménages), sur une base unique de déclarative, préconise-t-il. Reconnaisant que les «bénéficiaires indus» seraient nombreux en cas d'application de cette solution, le représentant de Nabni prédit que cette catégorie de bénéficiaires allait être progressivement exclue une fois le nouveau système d'information de l'administration du budget sera opérationnel.

Selon Mebrouk Aïb, également membre de Nabni, le

coût de ce modèle de subvention sera d'environ 2,4% du PIB contre des subventions directes (budgétisées) de plus de 8% du PIB en 2018.

Le transfert mensuel moyen par ménage sera de 12.000 DA en moyenne, selon la même proposition.

Quant à la seconde alternative initiée par ce collectif d'experts, et afin d'éviter les erreurs et les complexités du ciblage, elle propose une nouvelle approche de la redistribution sociale qui profite à la quasi-totalité de la population, sauf aux plus riches. Il s'agit de mettre en place un revenu universel individuel, accessible à quasiment tous les citoyens, sur une base déclarative également, poursuit-t-il. «Cette option est plus simple à mettre en œuvre mais elle est plus que deux fois plus coûteuse que le ciblage progressif», estime cet expert qui souligne que cette alternative pourrait être mieux acceptée par la population puisqu'elle n'exclut que les plus riches.

Une telle mesure toucherait rapidement plus de 90% de la population pour un coût d'environ 5,5% du PIB et un transfert mensuel moyen d'environ 2.000 DA par per-

RELIZANE :

Attribution de plus de 3.000 logements et 2845 aides à l'habitat rural

Le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Abdelwahid Temmar a présidé samedi à Relizane une cérémonie de distribution de 3.010 logements, tous programmes confondus, et d'arrêtés de 2.845 aides à l'habitat rural.

Ce quota de logements, dont le ministre a procédé à la remise symbolique des clés à un nombre de bénéficiaires au siège de la wilaya, compte 1.426 logements publics locatifs (LPL), 1.000 de location-vente (AADL) et 584 logements promotionnels aidés (LPA), réalisés à travers différentes communes de la wilaya.

M. Temmar a suivi, lors de sa visite, un exposé sur son secteur, insistant sur la nécessité de livrer les logements et programmes en retard surtout ceux inscrits de 2009 à 2013, et d'examiner les raisons de ces glissements.

Les responsables du secteur de la wilaya ont appelé à mettre en place un calendrier de remise des projets d'habitat en cours de réalisation et au lancement d'actions d'aménagement externe avant l'achèvement des projets.

Le ministre a rappelé, de son côté, la nouvelle approche de son département ministériel visant à doter les nouvelles cités d'habitation de structures et commodités d'accompagnement, avant toute livraison.

Abdelwahid Temmar a exhorté les entreprises de réalisation des projets à renforcer les chantiers en main d'oeuvre et en moyens pour la livraison des projets dans les délais impartis, dont surtout les écoles primaires avant la prochaine rentrée scolaire.

La wilaya de Relizane a enregistré, ces dernières années, le lancement de la réalisation de 41.800 logements, tous programmes confondus, dont 61 % ont été réceptionnés et le restant, soit 11.240, sont en cours de construction et 5.200 ne sont pas encore mis en chantier.

Le ministre a posé, lors de sa visite dans la wilaya, la première pierre de réalisation d'un CEM à hai Houari Boumediene dans la commune de Yellel et celle de réalisation de 478 logements promotionnels et d'un centre commercial à hai Ziraïya à l'ouest de Relizane.

ORAN :

7 nouveaux hôtels fonctionnels l'été prochain

Au total sept nouveaux hôtels privés seront fonctionnels à la prochaine saison estivale à Oran, a-t-on appris du directeur du Tourisme et de l'Artisanat de la wilaya. Ces infrastructures, réalisées à Oran, Ain El Turck, Arzew et Gdyl, permettront, une fois mises en service, d'offrir une capacité totale d'accueil de 836 lits et de générer 341 emplois, a indiqué Belabbès Kaim Benamar. Selon le même responsable, il est prévu l'entrée en service, avant la fin de l'année en cours, de 14 autres hôtels, implantés dans les daïras d'Oran, Ain El Turck, Arzew, Bettioua et de Gdyl, avec une capacité d'accueil totale de 2.244 lits et créeront quelque 454 postes d'emplois.

Le directeur local du Tourisme avait rappelé qu'il était prévu l'entrée en service de 25 nouveaux hôtels privés lors de la prochaine saison estivale.

Toutefois, pour des raisons techniques liées aux entreprises de bâtiment, ce nombre ne sera pas atteint et un ralentissement des travaux a été relevé. Les travaux sont actuellement en cours et seront livrés avant la fin de l'année en cours. Le responsable du secteur du tourisme a indiqué que la stratégie adoptée par son département d'ici 2021 vise à ouvrir au moins 4 hôtels au niveau de chaque commune de la wilaya d'Oran.

Actuellement, 20 communes sur les 26 que compte la wilaya disposent d'hôtels.

Il a ajouté que 171 projets d'investissement touristique sont en cours de réalisation dans la wilaya. Ils enregistrent des taux d'avancement variant entre 57 et 95 %. Ces projets assureront, une fois mis en exploitation, quelque 24.395 lits et créeront 7.453 emplois directs. La wilaya d'Oran a bénéficié, l'année dernière, de 10 nouveaux hôtels.

Actuellement, 168 hôtels y sont fonctionnels avec un total de 15.000 lits et assurant 3.000 emplois directs.

RÉGIONS

Mise en service du système de transfert des eaux du bassin Chott El Gharbi vers Nâama, Tlemcen et Sidi Bel-Abbès

Le ministre des Ressources en eau, Hocine Necib, a présidé, samedi dans la daïra de Mekmen Benamar (Nâama), la mise en service du système de transfert des eaux du bassin de Chott El Gharbi pour alimenter 16 communes au nord de Nâama, au sud de Tlemcen et au sud-ouest de Sidi Bel-Abbès en eau potable.

Le ministre a donné le coup d'envoi pour la mise en service d'un ensemble de stations de pompage des eaux de Chott El Gharbi, dans la daïra de Mekmen Benamar, pour alimenter 160.000 habitants des wilayas de Nâama, Tlemcen et Sidi Bel-Abbès à partir de neuf forages avec un débit de 400 litres/seconde en première phase, selon les explications fournies au ministre.

Hocine Necib a souligné que ce système de transfert d'eau, qui atteindra la dernière commune concernée au sud-ouest de Sidi Bel-Abbès avant la fin mai courant, est une «grande réalisation» qui sécurisera l'alimentation en eau potable dans ces wilayas et constituera des perspectives prometteuses pour l'irrigation agricole.

La concrétisation du plan national de l'hydraulique à travers les grands transferts réalisés durant ces dernières années a permis, a ajouté le ministre, de mobiliser de grandes quantités d'eau pour alimenter les régions connaissant un déficit, dont l'exploitation de quantités d'eaux souterraines de Chott El Gharbi à hauteur de 40 millions de mètres cubes par an, tout en rappelant les objectifs stratégiques de cet important investissement susceptible de satisfaire les besoins des citoyens en eau potable et relancer le développement économique. Par ailleurs, Hocine Necib a affirmé que l'Algérie «est à l'abri du spectre de la sécheresse» ayant sévi durant trois décennies, soulignant que la question de l'eau est une priorité



dans la politique du pays qui mobilise de grandes ressources financières pour concrétiser des projets structurants, dont la plupart sera livré ces jours-ci et dix seront bientôt mis en exploitation.

Le ministre a, au passage, situé l'importance du projet de transfert des eaux de Chott El Gharbi portant sur la réalisation de 6.000 hectares de terres irriguées, dont 3000 ha à Nâama et 1.500 ha à Sidi Bel-Abbès et Tlemcen et devant fournir, avant la fin de l'année en cours, l'eau aux agriculteurs pour répondre aux investissements inscrits dans ce domaine. Le ministre a inspecté, lors de sa visite dans la wilaya de Nâama, plusieurs infrastructures réalisées dans le cadre du système de transfert des eaux de Chott El Gharbi, à l'instar des stations de pompage, des réservoirs et autres équipements. Le système de transfert des eaux de Chott El Gharbi vers les

wilayas de Nâama, Tlemcen et Sidi Bel-Abbès concerne 16 communes dont Kasdir, Mekmen Benamar, Abdelmoula, Sidi Belkacem (Nâama) El Aricha, Bouihi, Sidi Djillali et Sebdu (Tlemcen) et Ras El Ma, Rdjem Demmouche, Bir Lahmam et Slissen (Sidi Bel-Abbès) qui seront alimentées en eau potable en H24, mais aussi pour développer l'agriculture.

Le système de transfert des eaux de Chott El Gharbi comporte 60 forages, des canalisations sur 680 km, 11 stations de pompage, 15 réservoirs, un centre de gestion à distance relié par fibres optiques, outre 900 km de lignes électriques de haute et moyenne tension, afin de faciliter l'extraction, le pompage et le transfert d'eau.

Le coût de cette opération est estimée à 43 milliards DA, selon les explications fournies au ministre.

TLEMCCEN :

Ouverture de quatre marchés «Souk Errahma» dans la wilaya

Quatre marchés, «Souk Errahma», seront ouverts à partir de dimanche, en prévision du mois de Ramadhan, dans quatre localités de la wilaya de Tlemcen, a annoncé samedi le directeur local du Commerce.

Ces marchés seront implantés à Tlemcen, Maghnia, Sebdu et Ghazaouet, a indiqué Amar Helaili à l'APS, en marge de la cérémonie d'installation au centre d'art et d'exposition (CAREX) de Tlemcen du marché de la ville chef-lieu de wilaya. Ce responsable a fait savoir que cette anticipa-

tion dans l'ouverture des marchés fait suite aux instructions du ministre du Commerce visant à permettre aux citoyens de s'approvisionner en différents produits de consommation quatre jours avant le début du mois de Ramadhan.

L'initiative vise, également, à dissuader certains commerçants d'augmenter les prix des produits de large consommation, a précisé, en outre, le directeur du Commerce. Les quatre marchés procéderont à la vente de produits de large consommation et des produits stratégiques, dont les

besoins des consommateurs sont importants, avec des prix sortie usine, directement du producteur au consommateur, a encore expliqué M. Helaili.

Pour le marché de Tlemcen, implanté au CAREX, dans la périphérie de la ville, 70 entreprises productrices ou d'importation participeront à cet événement pour mettre à la disposition des consommateurs différents produits, notamment, des fruits et légumes. Parallèlement à cette action, la direction du Commerce organisera, à compter de dimanche, au

niveau d'un stand du CAREX, une campagne de sensibilisation contre le gaspillage des produits de première nécessité à l'instar du pain, outre des conseils concernant la réduction de consommation du sel et sucre, du beurre, et de vulgariser tous les objectifs de la direction du Commerce.

Partant d'Oran, la caravane de sensibilisation de la wilaya de Tlemcen poursuivra ses activités jusqu'à la fin du Ramadhan avant de diriger ensuite et jusqu'à la fin de la saison estivale 2018, toutes les régions de la wilaya, a-t-on indiqué.

M'SILA :

Ouverture «incessamment» de 5 marchés de proximité des fruits et légumes

Cinq (5) marchés de proximité des fruits et légumes seront ouverts «incessamment» dans la wilaya de M'sila en prévision du mois de ramadan, a indiqué samedi le chef de l'exécutif local, Hadj Mokdad. Ces marchés portant slogan «Du producteur au consommateur» sont répartis sur le chef-lieu de wilaya et les communes de Bousâada (deux marchés), Sidi Aïssa et Magra, a précisé le même responsable, soulignant que ces espaces commerciaux proposeront aux consommateurs des produits de large consommation. L'ouverture de ces



marchés destinés à une population globale de plus de 20000 habitants, permet, selon la stratégie adoptée par les pouvoirs publics, la protection du consommateur à travers le renforcement de l'offre des produits de large consommation notamment pendant le mois sacré», a-t-on indiqué.

Des opérations de contrôle seront effectuées quotidiennement à travers ces marchés afin de prévenir contre toutes opérations de fraude ou de monopole, a-t-on dit.

RAMADHAN : Plus de 8 millions de dinars au profit des familles nécessiteuses à Alger

Une enveloppe de plus de 8 millions de dinars a été consacré à l'opération de solidarité «couffin de Ramadhan» au profit de plus de 2.000 familles nécessiteuses dans la capitale, avec la participation de la wilaya d'Alger, d'entreprises économiques et de bienfaiteurs, a indiqué samedi Rachid Boudina, Commissaire de la section d'Alger des Scouts musulmans algériens (SMA).

«Le montant consacré au couffin de Ramadhan au profit de plus de 2.000 familles nécessiteuses dans la capitale dépasse les 8 millions de dinars, dont 5 millions de dinars d'aides du Comité de solidarité relevant de la wilaya d'Alger et de la Direction de l'action sociale d'Alger et 3 millions de dinars de dons d'entreprises économiques et de bienfaiteurs au titre d'une action caritative de solidarité avec les catégories vulnérables de la société en consécration des valeurs d'entraide», a précisé M. Boudina dans une déclaration à l'APS. Le responsable a en outre fait savoir que, dans le cadre des actions de solidarité prévues pour le mois sacré, plus de 2.000 colis alimentaires seront distribués aux familles nécessiteuses et aux ménages à faible revenu à travers 30 communes classées parmi les plus pauvres, précisant que plus de 700 scouts et bénévoles encadreraient l'opération. La première opération de solidarité supervisée par des scouts de la capitale a débuté la semaine passée avec la distribution de plus de 400 couffins aux familles pauvres et aux orphelins, a rappelé M. Boudina, ajoutant que 700 couffins seront distribués après-demain au niveau du Groupe



scout Salah Eddine Elayoubi dans la commune de Bab Ezzouar.

Les colis comportent des denrées alimentaires telles que le sucre, l'huile, la semoule, les céréales et les légumes secs, a-t-il précisé, soulignant que la distribution se poursuivra tout au long du mois de Ramadhan.

Les listes des bénéficiaires sont minutieusement établies et mises à jours par les Groupes de SMA de la wilaya d'Alger en coordination avec les services des communes, a précisé le

responsable. Concernant les restaurants organisés par les SMA sous la supervision des services de la wilaya d'Alger, M. Boudina a indiqué qu'ils étaient au nombre de 30 prêts à distribuer plus de 650 plats chauds par jour aux familles et 2.600 autres plats au niveau des restaurants de la «Rahma», faisant état de l'ouverture de restaurants d'Iftar sur les axes d'autoroutes afin de permettre aux automobilistes de rompre le jeûne sur place avant de reprendre la route.

CONSTANTINE : Une centaine d'étudiants participe au nettoisement de la forêt de Djebel Ouahch

Une centaine d'étudiants et d'enseignants du département des Sciences de la nature et de la vie de l'université frères Mentouri (Constantine 1) ont participé samedi à une vaste campagne de nettoyage de la forêt de Djebel Ouahch, à l'initiative de la direction de la conservation des forêts.

Organisé dans le cadre de la journée mondiale des oiseaux migrateurs, célébrée annuellement le 10 mai, ce volontariat a permis de collecter des déchets des abords de la route menant à la forêt et d'amasser des bouteilles en verre et en plastique, des canettes, des cartons, des sachets, des déchets ferreux et autres ordures qui dénaturent

cette forêt, jadis «havre» de propreté et lieu de villégiature par excellence dans la ville du Vieux Rocher.

L'opération vise la protection du couvert forestier, la promotion de l'environnement et la prévention des incendies en prévision de la saison estivale prochaine, a précisé à l'APS le chef du service de la faune et de la flore à la conservation des forêts, Kheireddine Saïghi.

Pour Amina, étudiante en deuxième année à la faculté des sciences de la nature et de la vie, il est important de se «réconcilier» avec la nature.

«Je ne pouvais rester insensible à l'opération de nettoyage d'une partie de Djebel El Ouahch.

Il est nécessaire de réha-

bilitier un lieu idyllique et de sensibiliser la population quant à l'importance de préserver l'équilibre de l'écosystème forestier et aquatique de la forêt de Djebel El Ouahch», a-t-elle lancé.

L'occasion a donné lieu à une opération de dénombrement des oiseaux d'eau migrateurs, qui font des lacs de Djebel El Ouahch leur point de chute.

Selon M. Saïghi, quelque 3.221 oiseaux d'eau migrateurs ont été dénombrés, durant la saison d'hiver précédente, à travers plusieurs zones humides de la wilaya de Constantine.

Ces espèces ornithologiques, a-t-il fait savoir, ont été dénombrées notamment dans les retenues col-

linaires d'Ain Smara, d'Ibn Badis et de Salah Derradji (El Khroub) et dans (2) deux lacs de Djebel Ouahch (Constantine).

Parmi les trente (30) espèces recensées, figurent le canard colvert, le tadorne de belon, la foulque macroule, l'éristomate à tête blanche et le grèbe castagneux, a fait remarquer la même source.

La forêt de Djebel Ouahch, considérée comme le poumon de Constantine, recèle des espèces animales protégées ainsi que des espèces d'arbres rares, d'où l'importance vitale de préserver les écosystèmes dans ce milieu naturel propice au développement d'un couvert végétal dense formant un microclimat.

BILAN DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE A AIN DEFLA «2236 infractions routièrès et 347 retraits immédiats du permis»

Salim Ben

Dans un communiqué de presse de la cellule de communication de la Sûreté de wilaya d'Ain Defla suite aux activités du bilan du mois d'avril 2018, il a été enregistré 2236 procès verbaux suites aux multiples infractions routièrès qui ont été délibérés, dont 347 cas du retrait immédiat du permis de conduire.

Ainsi que 115 délits routièrès et 09 cas de fourrière ont été enregistrés par les éléments de police.

En ce qui concerne les opérations de surveillance et de maintien de l'ordre, les éléments de la police se sont intervenus sur le terrain 141 fois et 124 appuis durant les différentes opérations du maintien de l'ordre à l'occasion de manifestations culturelles et sportives.

Pour les accidents, le service de la sécurité routièrè de la sûreté de wilaya a enregistré durant ce mois d'avril 22 accidents qui ont fait 21 blessés et 4 morts sur les routes de la wilaya.

Selon le communiqué la majorité des accidents signalés, sont dus au non respect du code de la route, notamment la vitesse des conducteurs et des automobilistes «C'est le terrorisme routièrè» comme la indiqué à mainte fois M. Lazouni Mohamed durant ces interventions».

Pour rappel, la Sûreté de wilaya a organisé plus de 50 conférences et ateliers à travers les établissements scolaire de la wilaya en coordination avec la direction de l'éducation afin de sensibiliser les élèves sur les dangers des accidents, de l'internet, la drogue et la cigarette, ainsi que des visites aux malades des quatre secteurs sanitaire de la wilaya (Ain Defla, Miliana, El Attaf et Khemis Miliana).

TRAFIC DES STUPÉFIANTS : 17 individus arrêtés dans l'Ouest du pays

Au total 17 individus impliqués dans des affaires de trafic des stupéfiants ont été arrêtés le week-end dernier dans plusieurs wilayas de l'Ouest du pays par les services de la gendarmerie nationale, a-t-on appris hier de ce corps de sécurité.

Ces arrestations, opérées vendredi et samedi derniers, s'est soldée également par la saisie de plus de 32 kilos de kif traité et d'une quantité de comprimés psychotropes.

A Relizane, sur l'autoroute Est-Ouest, à hauteur de l'échangeur d'Oued R'hiou, les gendarmes du peloton de sécurité routièrè de Yellel ont arrêté deux personnes, âgées de 30 et 38 ans, à bord d'un véhicule, en possession de 14,6 kilos de kif traité.

Dans la wilaya de Tlemcen, les gendarmes de la brigade territoriale de Sebdu, en coordination avec un détachement de l'ANP relevant de la 2ème Région militaire, ont arrêté trois personnes à bord d'une voiture.

Ils étaient en possession de 10 kilos de kif traité. Deux autres narcotrafiants, membres du même réseau, ont été appréhendés à bord d'un autre véhicule.

Ils étaient chargés d'assurer et de sécuriser l'acheminement de la drogue.

A Oran, les gendarmes du groupement territorial, en coordination avec un détachement de l'ANP de la 2ème RM, ont arrêté trois individus en possession de 7,5 kilos de kif traité.

Poursuivant les investigations, les enquêteurs ont arrêté deux autres acolytes dans le cadre de la même affaire, opérée à Bir El-Djir (Est d'Oran).

Un montant de 690.000 DA, constituant une recette de cette activité criminelle a été également saisi. Trois personnes ont été arrêtées par les gendarmes à Maghnia (Tlemcen), dans une affaire de saisie de 82 comprimés psychotropes et d'une quantité de kif traité, dissimulée à l'intérieur du filtre du moteur de leur véhicule.

Enfin, à Fornaka, dans la wilaya de Mostaganem, deux autres individus ont été interpellés. Ils étaient en possession de 90 comprimés psychotropes.

APS

Constantine : Plus de 4.000 apprenants des classes d'alphabétisation en examen final

Quelque 4.287 apprenants des classes d'alphabétisation se sont présentés samedi à l'examen final de l'année scolaire 2017-2018, a indiqué le directeur local de l'annexe de l'Office national d'alphabétisation et d'enseignement pour adultes (ONAEA), Hocine Hemadi.

Le coup d'envoi de cet examen, qui a concerné 4.038 femmes, soit plus de 90 % du nombre global et 249 hommes, a été donné depuis l'établissement primaire Hassan Benaïmane, de la cité Filali, au chef lieu de wilaya, a précisé le responsable.

Quatre centres répartis sur des écoles primaires des communes de Constantine, d'El Khroub, d'Ain Abid et de Zighoud Youcef et 200 autres relevant des mosquées de diverses



localités de la wilaya ont été désignés pour l'organisation de cet examen, a-t-il souligné. Environ 50 personnes parmi le nombre global représentent la catégorie des détenus réparties sur les établissements pénitentiaires d'El Coudiat et de la cité Boussouf (Constantine) ainsi que celui de la commune d'El Khroub, selon la même source. L'encadrement de cet examen a été assuré par 300 enseignants dont 200 affectés aux centres implantés dans les mosquées, a fait savoir M. Hemadi.

Le nombre des personnes libérées du spectre de l'analphabétisme durant la saison scolaire précédente 2016-2017 a atteint 1.500 personnes dans la wilaya dont la majorité sont des femmes, a-t-on rappelé de même source.

CENTRAFRIQUE : Le gouvernement annonce des mesures pour contrer le virus Ebola

Le ministre centrafricain de la Santé et de la Population, Pierre Somsé a annoncé vendredi des mesures pour empêcher la contamination de la population par la maladie à virus Ebola, déjà signalée en République démocratique du Congo. Selon M. Somsé, à ce jour, il n'y a pas de cas d'Ebola enregistré sur le territoire centrafricain et des dispositions ont été prises pour minimiser le risque d'une éventuelle importation de cette épidémie dans le pays.

Afin de lutter contre l'épidémie, M. Somsé a préconisé le lavage des mains, mais a proscrié le contact avec des sujets suspects ou malades ainsi que la manipulation d'animaux sauvages morts. Une épidémie de la fièvre Ebola a été récemment déclarée dans la localité congolaise de Bikoro, proche de l'autre ville congolaise de Mbandaka dans la région de l'Équateur (nord), qui partage avec la République centrafricaine une frontière longue de plus de 400 kilomètres.

Les mouvements entre les deux peuples sont récurrents.

Ebola ou fièvre hémorragique à virus d'Ebola, hautement mortel pour l'homme, se transmet à la suite de la manipulation et/ou de la consommation d'animaux sauvages atteints du virus, avant de gagner rapidement les autres populations, par le truchement des contacts interhumains. Les symptômes de la maladie comprennent la fièvre, des signes d'hémorragie au niveau de la bouche, le vomissement du sang et l'émission de selles ensanglantées.

INDONÉSIE : 11 morts et des dizaines de blessés dans des attaques contre des églises

Au moins 11 personnes ont été tuées et des dizaines blessées dimanche dans des attentats à la bombe, dont au moins une attaque suicide, contre des églises à Surabaya en Indonésie, ont indiqué des sources sécuritaires dans un nouveau bilan.

Le porte-parole de la police de la province de Java Oriental Frans Barung Mangera a indiqué que 11 personnes avaient été tuées et 41 autres blessées dans des attaques apparemment coordonnées contre trois églises vers 07H30 (00H30 GMT).

Il avait auparavant fait état de neuf morts et 40 blessés. La télévision a diffusé des images d'une personne conduisant sa moto à proximité d'une église avant qu'une explosion ne se produise. Des témoins interrogés par des chaînes de télévision ont affirmé qu'un des attentats avait été commis par une femme voilée qui était accompagnée de deux enfants. La police n'a donné aucune précision sur les suspects et on ignore ce qu'il serait le cas échéant advenu des deux enfants.

D'autres images montraient un véhicule en feu d'où s'élevait une colonne de fumée noire ainsi qu'un corps gisant devant une porte de l'église catholique Santa Maria à Surabaya. Des démineurs ont par ailleurs désamorcé deux bombes à la Gereja Pantekosta Pusat Surabaya (Eglise pentecôtiste du centre de Surabaya), où a eu lieu un des attentats. La troisième église qui a été visée est l'église Kristen Indonesia Diponegoro. Ces attaques surviennent quelques jours après que cinq policiers et un détenu ont été tués au cours de violents affrontements dans une prison de haute sécurité en banlieue de Jakarta.

L'EI avait revendiqué l'incident mais la police indonésienne avait écarté l'implication de ce dernier.

TOURISME Un « Voyage en Algérie » proposé à Paris par Good Planet au château Lonchamp

La Fondation Good Planet proposait samedi et hier un « Voyage en Algérie » dans le château situé au domaine Longchamp (Paris), une manifestation à travers laquelle la Fondation Good Planet veut initier les visiteurs à la vie algérienne de tous les jours dans toutes ses dimensions.

Ces deux journées exclusives, auxquelles l'ambassade d'Algérie en France s'est associée, « se veut une réponse au formidable accueil qu'a réservé le peuple algérien à Yann Arthus-Bertrand lors du tournage du film « L'Algérie vue du ciel » ».

Le coup d'envoi de cette invitation au voyage, co-organisée avec l'association « Au fil des cultures », a été donné samedi après-midi par le président de la Fondation Good Planet, Yann Arthus-Bertrand, et l'ambassadeur d'Algérie en France et auprès de l'Unesco, Abdelkader Mesdoua, devant un public nombreux, composé de membres de la communauté algérienne et de citoyens français venus participer à ce voyage, au rythme de la Zorna.

L'Algérie, qui avait ébloui Yann Arthus-Bertrand (coréalisateur) et président de la fondation, est présente, dans cette imposante bâtisse du XIXe siècle, à travers sa culture, son artisanat, son art culinaire et ses sublimes paysages et reliefs.

« Voyage en Algérie » sera l'occasion de projeter en boucle le documentaire « L'Algérie vue du ciel », réalisé en 2015 par Yann Arthus-Bertrand et Yazid Tizi, qui livre une « vision intimiste » d'un pays et de sa population apparaissant dans toute sa diversité et son unicité.

Un autre documentaire sur la vie de l'Emir Abdelkader est projeté aux visi-



teurs qui découvriront aussi des documentaires à l'occasion de la Journée internationale du « Vivre ensemble », décrétée par les Nations unies suite à une proposition de l'Algérie.

C'est également un week-end très festif et récréatif pour présenter la diversité culturelle de l'Algérie, à travers des ateliers de poterie, de broderie, de danse algérienne, de calligraphie, de contes et de gastronomie.

Un autre atelier dédié à la création d'instruments de musique algériens assemblés avec différentes pièces de récupération que le visiteur découvrira en même temps que les symboles berbères, à travers lesquels Magda Hadjimi les invite à connaître cette

riche culture, souvent méconnue.

Cette même artiste fera découvrir aux visiteurs les merveilleuses potentialités de l'argile travaillé dans la plus pure tradition algérienne.

En matière d'animation, le programme prévoit un moment joyeux faisant valoir la danse algérienne dans ses multiples facettes : algérois, chaoui, kabyle, tlemcénien, et un concert du chanteur chaâbi Yahia Bouchala.

La Fondation Good Planet, créée en 2005, reconnue d'utilité publique, a pour objectifs de « placer l'écologie et l'humanisme au cœur des consciences et de susciter l'envie d'agir concrètement pour la terre et ses habitants », selon ses promoteurs.

KENYA : Le président s'engage à aider les habitants touchés par les inondations

Le président kenyan, Uhuru Kenyatta, a promis samedi le soutien de son gouvernement à tous les Kenyans affectés par les récentes catastrophes liées aux pluies.

M. Kenyatta a indiqué que les personnes touchées par les inondations dans diverses régions du pays et les victimes de l'effondrement du barrage à Nakuru recevront l'aide gouvernementale afin de soulager leur douleur et de reconstruire leur vie.

« Laissez-les (victimes des récentes catastrophes) savoir

que mon gouvernement donnera tout le soutien en ce moment de douleur et de difficulté, afin qu'ils puissent reconstruire leur vie et des moyens de subsistance », a déclaré le président, qui a observé une minute de silence en mémoire des victimes décédées. Le président a fait ces remarques à Nairobi, où il a lancé la Journée nationale de la plantation d'arbres de cette année et la campagne de nettoyage de Nairobi. M. Kenyatta a annoncé que 10 millions de

dollars américains supplémentaires seront mis à la disposition de la Croix-Rouge du Kenya pour qu'elle poursuive ses activités de secours, en plus de 15 millions de dollars déjà affectés à cet effet. Mercredi soir, l'effondrement du barrage de Patel, dans la région de Solai du comté de Nakuru, à 190 km au nord-ouest de Nairobi, après de fortes pluies, a fait au moins 45 morts.

Après le chaos provoqué par les pluies, a déclaré le président, le gouvernement a

fourni de l'eau, de la nourriture et des médicaments essentiels et en restaurant les systèmes d'eau et d'assainissement. Selon M. Kenyatta, les inondations avaient affecté 32 comtés, ont fait plus de 170 morts, et ont déplacé 332 000 personnes, en plus de la destruction des biens et des infrastructures.

Les inondations se poursuivront probablement car de fortes pluies devraient continuer au cours des prochaines semaines dans la région.

PAKISTAN : Au moins 18 morts suite à des pluies diluviennes dans le nord-ouest

Au moins 18 personnes ont été tuées et 54 autres blessées dans les orages et les pluies diluviennes qui se sont abattus samedi sur le nord-ouest du Pakistan, selon des responsables et des médias locaux. Un responsable administratif de l'Agence de Bajaur, une division administrative des Zones tribales frontalières de l'Afghanistan, a fait état de dix morts et de vingt blessés. L'état d'urgence a été proclamé dans le Bajaur, tandis que l'armée, l'administration locale et les autorités tribales ont lancé des opérations de secours. Selon les médias locaux, au moins quatre femmes ont par ailleurs perdu la vie et 12 personnes ont été blessées lorsque leur véhicule a dérapé sur la chaussée mouillée, avant de percuter un camion militaire dans le district de Bas-Dir situé dans la province de Khyber Pakhtunkhwa. Deux autres accidents de la route liés à ces conditions météo

extrêmes, survenus l'un dans le district de Swat et l'autre dans l'Agence de Khyber, ont fait deux morts et 22 blessés.

Enfin, deux femmes ont été tuées dans l'effondrement du toit de leur maison, a ajouté la même source.

INDONÉSIE : 9 morts et 40 blessés dans des attaques contre des églises

Au moins neuf personnes ont été tuées et 40 blessées hier dans des attentats à la bombe, dont une attaque suicide, contre des églises à Surabaya en Indonésie, a indiqué la police dans un nouveau bilan.

Les trois attaques ont été perpétrées dans trois endroits différents à dix minutes d'intervalle, la première explosion s'étant produite à 07H30 (00H30 GMT), a précisé la police de

Surabaya, deuxième ville d'Indonésie, dans l'est de l'île de Java.

« Neuf personnes sont mortes et 40 ont été blessées », a déclaré un porte-parole de la police locale, Frans Barung Mangera, précisant que deux policiers figuraient parmi les blessés. Les attaques n'ont pas été revendiquées. Un précédent bilan faisait état de deux morts et 13 blessés.

APS

TUNISIE :

Une carte sociale électronique gratuite pour retirer les aides sociales

Un accord de partenariat a été signé à Tunis, en vertu duquel les bénéficiaires du programme national d'aide aux familles nécessiteuses et aux revenus limités retireront leurs prestations grâce à «la carte sociale» électronique.

Grâce à cette carte sociale prépayée et accordée gratuitement (d'une validité de 5 ans), les couches démunies pourront retirer leurs prestations au niveau des distributeurs automatiques de billets (DAB), et des bureaux de poste.

La Carte sociale peut être retirée dans les bureaux de poste équipés de système informatique, après avoir rempli une demande et fourni une copie de la carte d'identité.

Signé par le ministre des Affaires Sociales et le ministre des Technologies de la Communication et de l'Economie Numérique, cet accord permettra aux bénéficiaires de ce programme de régler les frais d'inscriptions scolaires ou universitaires de leurs enfants et de payer leurs microcrédits. Ils pourront également faire des virements d'un



compte postal à un compte bancaire. Le ministre des Affaires Sociales, Mohamed Trabelsi a indiqué que cette carte est de nature à renforcer la bonne gouvernance, saluant les efforts de l'équipe qui a contribué à

mettre en place ce projet. Pour le ministre des Technologies de la Communication et de l'Economie Numérique, Anouar Maaroufi, cet accord ne manquera pas d'améliorer davantage les services administratifs.

CÔTE D'IVOIRE :

Premier vol direct Abidjan-New-York après 20 ans d'interruption

Une liaison aérienne directe entre Abidjan et New York a été rétablie après 20 ans d'interruption, par un vol inaugural qui a décollé samedi de la capitale économique ivoirienne.

«Depuis la disparition d'Air Afrique (l'ex compagnie panafricaine), il y a une vingtaine d'années, il était inexplicable qu'il n'ait jamais été possible d'effectuer à partir d'Abidjan des vols directs vers les Etats-Unis», a déclaré le Premier ministre ivoirien, Amadou Gon Coulibaly, lors de la cérémonie de lancement.

M. Coulibaly a déploré cette situation, «d'autant plus que dans certaines capitales africaines, ces vols directs existaient».

Ethiopian Airlines, la compagnie éthiopienne qui assure cette liaison

«permettra un accroissement des volumes d'échanges, à la fois économiques, culturels, humains et de repositionner la Côte d'Ivoire sur l'échiquier mondial».

La certification en 2015 de l'aéroport d'Abidjan par les Etats-Unis a largement contribué au rétablissement de cette liaison qui sera assurée en partenariat avec Air Côte d'Ivoire, la compagnie nationale ivoirienne. Celle-ci déjà partenaire d'Air France-KLM utilisera sa position de hub à Abidjan pour «rabattre» ou «desservir» les passagers à partir de la capitale économique ivoirienne.

Les autorités ivoiriennes ont annoncé fin novembre le démarrage des travaux d'extension de l'aéroport international

d'Abidjan, destinés à doubler d'ici à cinq ans la capacité d'accueil de cette plateforme régionale.

Une nouvelle voie de circulation pour accueillir plus de gros porteurs de type A380 et un terminal d'aviation d'affaires seront construits d'ici à 2019, pour un coût global de 42 milliards de francs CFA (64 millions d'euros).

Ces travaux sont pilotés par le groupe français de BTP Spie Batignolles.

«Ce projet d'extension de l'aérogare internationale vise à répondre à l'augmentation impressionnante du trafic des passagers qui devrait dépasser les 2 millions en 2017 et doubler d'ici à 5 ans», avait déclaré le ministre ivoirien des Transports, Amadou Koné. Les travaux de

modernisation devraient également multiplier par quatre la capacité de mouvements des avions et doter la Côte d'Ivoire d'un aéroport moderne pouvant accueillir 10 millions de passagers à l'horizon 2025», selon M.Koné.

Construit dans les années 1970, puis agrandi et modernisé après sa reprise en concession par la société privée Aeria en 1996, l'aéroport Félix Houphouët-Boigny a enregistré près de deux millions de passagers en 2016, en augmentation de 16% par rapport à l'année précédente, selon les chiffres d'Aeria. Première puissance économique d'Afrique de l'Ouest francophone, la Côte d'Ivoire, a enregistré une croissance annuelle moyenne de 9% depuis cinq ans.

CHINE :

Le 1^{er} porte-avions construit localement entame ses essais en mer

Le premier porte-avions construit de façon indépendante par Pékin a entamé hier ses tout premiers essais en mer, ont annoncé les médias locaux.

Connu sous le nom «Type-001A» et mis à flot l'an passé, le navire a quitté un terminal portuaire du nord-est du pays vers 6H45 heure locale (22H45 GMT) pour entamer ses premières manœuvres en mer, ont annoncé la télévision étatique CCTV et l'agence Chine-Nouvelle.

Des clichés diffusés par CCTV montraient l'imposant porte-avions s'éloigner d'un quai, puis en mer, escorté par plusieurs bateaux militaires de taille réduite.

C'est la première fois que le système de propulsion, la motorisation et le système de navigation du navire seront testés en mer, selon le média d'Etat.

La Chine dispose pour l'instant d'un seul porte-avions opérationnel: le Liaoning.

Construit par l'ex-URSS et racheté à l'Ukraine, il a été admis au service actif en 2012.

Le second porte-avions chinois doit, lui, rejoindre officiellement les forces navales en 2018.

Ces deux navires sont similaires: ils sont à propulsion classique (et non nucléaire), peuvent embarquer environ une quarantaine d'avions, et sont équipés d'une rampe de lancement en trempin. Ce système impose de sacrifier des munitions au profit du carburant pour pouvoir décoller.

ATTAQUE À PARIS :

L'assaillant est né en Tchétchénie, ses parents en garde à vue

L'assaillant armé d'un couteau qui a tué un passant samedi soir dans la capitale française Paris est un jeune homme né en 1997 en Tchétchénie, dont les parents ont été placés hier matin en garde à vue, selon une source judiciaire citée par l'AFP.

Un passant, âgé de 29 ans, a été tué et quatre personnes blessées par cet homme avant d'être abattu par la police.

L'attaque a été revendiquée par le groupe terroriste autoproclamé «Etat islamique» (EI/Daech).

L'agression a eu lieu dans le II^e arrondissement, près de l'Opéra, en plein cœur de Paris, dans un quartier de bars, restaurants et théâtres très fréquenté le samedi soir. L'homme a agressé au couteau cinq personnes, dont une est morte, a indiqué la préfecture de police.

Quatre personnes ont été blessées: deux ont été transportées en «urgence absolue» à l'hôpital, deux en «urgence relative», selon cette source.

BRÉSIL :

2 tonnes de cannabis saisies dans un camion près de Rio

La police brésilienne a saisi samedi deux tonnes de cannabis à l'intérieur d'un camion frigorifique sur une voie express à hauteur de Pirai, à une centaine de kilomètres de Rio de Janeiro, selon le site d'informations G1.

La Police Civile de Rio de Janeiro, qui a réalisé l'opération, a confirmé dans un communiqué la saisie de cannabis, ainsi que de fusils d'assaut, mais sans préciser la quantité exacte.

Un commissaire consulté par le site d'informations a évoqué «au moins deux tonnes» de drogue. «Les tablettes de cannabis et les armes ont été retrouvées à l'intérieur de la carrosserie du camion» sur une voie express à hauteur de Pirai, à une centaine de kilomètres de Rio de Janeiro, selon la même source.

APS

ACCIDENT DE MINE EN POLOGNE :

Les secouristes récupèrent deux corps, un mineur toujours recherché

Les secouristes polonais ont retrouvé les corps sans vie de deux mineurs et poursuivaient les recherches du dernier de leur camarade toujours disparu huit jours après un séisme, a annoncé dans la nuit de samedi à dimanche le groupe minier JSW.

Le bilan de l'accident dans cette mine du sud de la Pologne est ainsi monté à quatre morts.

Selon deux communiqués successifs publiés dans la nuit, les deux corps ont été récupérés dans un réservoir d'eau qui s'est créé à 900 mètres sous terre, sous la menace persistante d'explosion du méthane accumulé.

«Les sauveteurs ont retrouvé le corps du deuxième des trois mineurs disparus», selon le dernier communiqué publié sur le site du groupe JSW, propriétaire de la mine



Zofiwka à Jastrzebie-Zdroj en Silésie.

«L'opération se poursuit, on

continue à chercher encore un mineur», ont précisé des responsables du groupe cités par l'agence PAP. De son côté, le parquet de Gliwice a ouvert une enquête pour «mise en danger involontaire de la vie et de la santé de plusieurs personnes» et non-observation des règles de sécurité. Il s'agit d'une procédure de routine, rien n'indiquant que des négligences aient pu être commises.

La secousse, de magnitude 3,42 sur l'échelle de Richter selon l'Office polonais des mines, a eu lieu le samedi 5 mai à 11H00 locales (09H00 GMT) à la profondeur de 900 mètres et a été ressentie également à la surface par les habitants de la ville. Le charbon reste la principale ressource énergétique en Pologne. L'an dernier, les mines polonaises ont extrait 65,5 millions de tonnes de charbon.

ANTIBIOTIQUES : QUAND FAUT-IL VRAIMENT EN PRENDRE ?

On l'a bien compris, «les antibiotiques, c'est pas automatique». Mais alors, quand est-il utile d'en prendre ? On fait le point avant l'arrivée des premiers virus de l'hiver.

Rhume, angine : les antibiotiques pas automatiques si...

Rhume ou rhino

Difficile d'échapper à cette infection des muqueuses nasales : un adulte sera enrhumé deux à cinq fois par an et un enfant passe ses six premières années à enchaîner rhumes et rhino-pharyngites, où l'ensemble des voies aériennes supérieures sont touchées.

Face à ces attaques virales, il n'y a pas grand-chose à faire mais, sachez-le, pas grand-chose à craindre non plus. Notre organisme fabriquera lui-même en quelques jours des anticorps, qui nous débarrasseront du virus et donc du rhume.

«En attendant, pour soulager les symptômes plutôt incommodes, il est tout à fait possible d'utiliser des décongestionnants qui vont stopper la goutte au nez, de l'aspirine ou du paracétamol contre les maux de tête, des inhalations qui dégagent le nez ou encore des pulvérisations nasales à base de soufre » explique le Dr François Cecilien.

En pratique : les antibiotiques sont inefficaces contre un rhume, en cause. Ils ne sont donc d'aucune utilité pour soigner les rhumes et les rhinopharyngites.

Mai à la gorge

Les angines touchent plus de 9 millions de Français chaque année. Cette infection est, dans 70% des cas, bénigne et d'origine virale. Le système immunitaire s'en débarrasse en quelques jours, pendant lesquels un traitement de confort peut être suivi: anti-inflammatoires et antalgiques pour faire baisser la fièvre et soulager les douleurs.

Problème: l'angine peut être aussi due à une bactérie, le streptocoque bêta-hémolytique, responsable de rares, mais graves complications rénales ou car-

diaques. Dans ce cas-là, les antibiotiques s'imposent.

Aujourd'hui il existe un test de diagnostic rapide qui permet de savoir en quelques minutes si l'angine est due au streptocoque bêta-hémolytique. Il nécessite un prélèvement de gorge, un peu désagréable mais non douloureux. De nombreux médecins l'effectuent en cas de doute. Si une angine est accompagnée de syndromes grippeux - fièvre, courbature, fatigue -, elle a toutes les chances d'être virale mais si la gorge est très rouge, enflammée, avec des points blancs et des ganglions, on a souvent affaire à une angine bactérienne.

En pratique : les antibiotiques ne sont plus donnés qu'en cas d'angine bactérienne confirmée.

Sinusite, bronchite : les antibiotiques conseillés si...

Sinusite : avec des corticoïdes

Au-dessus des sourcils, derrière les ailes du nez et sous les pommettes, se cachent... des trous. Ce sont les sinus: frontaux, ethmoïdaux, sphénoïdaux et maxillaires. Les cavités «creusées» dans les os du crâne communiquent avec les fosses nasales par d'étroits canaux. Parfois, lors d'un rhume, l'infection se propage et les muqueuses de ces conduits enflent. Bouchant ainsi les sinus. Le drainage des sécrétions ne se faisant plus, les sinus deviennent de parfaits bouillons de culture pour bactéries. Et voici comment un banal rhume se transforme en sinusite.

«Les patients se plaignent de douleurs derrière les yeux très caractéristiques», explique le Dr François Cecilien. Ces maux de tête s'accompagnent de poussées de fièvre, de fatigue et de sécrétions verdâtres peu agréables à avaler. Pour soigner cette infection, il faut frapper fort et vite. Car,



même si c'est peu fréquent, une sinusite peut se propager vers les yeux ou le cerveau.

En pratique : les doses d'antibiotiques sont maximales et le traitement dure jusqu'à une quinzaine de jours. On y associe souvent des corticoïdes. Très efficaces contre l'inflammation, ils augmentent l'effet des antibiotiques. Des gouttes nasales permettent aussi d'assécher les sécrétions.

Bronchite : si elle est bactérienne

Qu'elle soit d'origine virale ou bactérienne, la bronchite s'attaque aux poumons, plus particulièrement aux bronches, et provoque une toux qui enflamme le thorax. Si elle est accompagnée de fièvre, de mal de gorge, de nez bouché ou encore de maux de tête, elle est généralement due à un virus. La toux qui est au départ sèche et signe d'irritation devient plus grasse, et les sécrétions passent du blanc au jaunâtre.

Le traitement ? De confort. Avec des fluidifiants pour faciliter l'expectoration des mucosités, et des an-

talgiques contre l'inflammation et la douleur. Dans les quelques cas de bronchite d'origine bactérienne, la fièvre est associée à une toux expulsant des glaires purulentes, odorantes, de couleurs jaunâtre ou verdâtre.

En pratique : si l'on est sûr que la bronchite est bactérienne, on traite tout de suite avec des antibiotiques. En cas de doute, on peut attendre deux ou trois jours pour voir comment l'infection évolue. Si elle ne diminue pas, elle est pas d'origine bactérienne. On débute alors les antibiotiques.

Que savez-vous des antibiotiques

«Ils font tout de suite baisser la fièvre

Faux - Il faut attendre 48 heures environ, le temps que l'antibiotique tue suffisamment de bactéries.

Ils aident toujours à guérir plus vite

Faux - Ils ne sont efficaces que contre les bactéries, qu'ils détrui-

sent, ou dont ils stoppent la croissance.

On n'est plus contagieux sous antibiotiques

Faux - Tant que les bactéries ne sont pas éliminées, on peut transmettre son infection.

Dès qu'on se sent mieux, on les arrête

Faux - Vous risquez de rechuter car les bactéries n'auront pas été toutes tuées. De plus, une telle pratique favorise la survie des bactéries les plus résistantes aux traitements.

On peut y être résistant

Faux - Ce ne sont pas les personnes qui résistent aux antibiotiques mais les bactéries. Difficile, alors, de soigner les infections qu'elles provoquent.

On peut les réutiliser

Faux - A chaque bactérie, son antibiotique ! N'hésitez pas à rapporter vos anciens traitements à votre pharmacien.

LE SUCRE : UN ALLIÉ DU CANCER

Le sucre n'est pas le meilleur ami de l'Homme. Ayant pour réputation de contribuer à la prise de poids, il favoriserait aussi le cancer.

Où, dans la mesure où en trop grande quantité, le sucre peut entraîner un surpoids qui est un facteur de risque avéré pour certains cancers. Mais ce n'est pas tout. Une consommation excessive de sucre entraîne la sécrétion d'insuline qui, en excès, peut stimuler la prolifération des cellules, y compris cancéreuses. Cette même insuline entraîne également la sécrétion par le foie d'une autre hormone, l'Insuline Growth Factor (IGF), qui agit elle aussi comme un facteur de croissance pour les cellules cancéreuses. L'idéal consiste donc à éviter les sucreries (confiseries, sodas, biscuits) mais aussi les sucreries contenant du fructose raffiné, un agent sucrant bon marché dont les industriels usent et abusent. Or, différentes études ont montré que ce sirop de glucose-fructose favoriserait la croissance des

cellules cancéreuses du pancréas, en les nourrissant littéralement.

L'aspartame, cancérigène ou pas ?

La controverse sur l'aspartame a toujours existé depuis sa mise sur le marché. Elle a été ravivée en 2011 par une étude de l'Institut Ramazzini (Italie) montrant que, chez les rongeurs, l'exposition chronique à l'aspartame induisait des cancers. Pour le Dr Laurent Chevallier, nutritionniste, «il est plus sage d'éviter l'aspartame, d'autant plus qu'il n'apporte aucun bénéfice nutritionnel et entretient le goût pour le sucre.»

Et la stévia ?

Pour le Pr Michel Crépin, cet édulcorant naturel traditionnellement utilisé en Amérique du Sud est «un agent sucrant intéressant, car avec son index glycémique de 0, il n'est pas métabolisé par notre organisme.»



Cure thermale : les contre-indications à prendre en compte

Les cures thermales sont efficaces sur de nombreuses affections mais tout le monde ne peut pas adopter ce moyen thérapeutique car il existe des contre-indications.

Les enfants peuvent bénéficier d'une cure thermale plus ou moins tôt selon l'indication thérapeutique :

Dermatite atopique et eczéma : dès 6 mois (voire 3 mois dans certaines stations).

Voies respiratoires ORL (otites séreuses, asthme, bronchite chronique...) : dès 3 ans.

Obésité, surcharge pondérale : à partir de 8 ou 10 ans.

En thalassothérapie, si des cures maman-bébé existent (avec les bébés de 3 à 6 mois), elles restent avant tout centrées sur la jeune maman pour l'aider à récupérer de la grossesse et de l'accouchement. Les bébés ne bénéficient pas de soins thalasso à proprement parler, mais peuvent profiter de massages lors d'atelier d'initiation et de séances d'éveil aquatique.

Existe-t-il des contre-indications à toutes ces cures ?

Pour le thermalisme, il existe plusieurs contre-indications : affections évolutives (infectieuses, tumorales, inflammatoires), accident cardiaque ou cérébral récent, thrombose veineuse évolutive, état d'immunosuppression. C'est au médecin prescripteur de juger de l'absence de contre-indication. Concernant la thalassothérapie, fractures non consolidées, accident cardiaque ou cérébral récent, certaines maladies de peau, cancers en phase aiguë constituent des contre-indications. Parlez-en à votre médecin traitant avant de réserver votre séjour.

Quelle est la durée optimale d'une cure de thalasso ou thermale ?

Une cure thermale prise en charge par la sécurité sociale doit obligatoirement comporter 18 jours de soins, soit 21 jours calendaires. La durée minimum pour bénéficier des bienfaits d'une cure thalasso est de 6 jours, 12 jours étant l'idéal pour une cure santé aux effets durables.

Quelles cures peuvent être prises en charge par la sécu ?

La thalassothérapie ne peut faire l'objet d'aucune prise en charge à la différence des cures thermales. Deux conditions pour cette prise en charge : la cure doit être prescrite sur un formulaire spécifique par un médecin généraliste ou spécialiste, et doit comporter 18 jours de soins. Dans la majorité des cas, les demandes de prise en charge sont acceptées, dans la limite d'une cure par orientation thérapeutique par an.

PLUS DE LA MOITIÉ DES COSMÉTIQUES CONTIENDRAIENT DES SUBSTANCES DANGEREUSES POUR LA SANTÉ

Selon une enquête récente, plus d'un produit cosmétique sur deux serait constitué de composés potentiellement nocifs pour la santé.

Identifiant, savon, crème hydratante, mousse à raser... 60 millions de consommateurs a testé et décrypté la composition de 93 produits d'usage courant et leurs résultats sont effrayants : 48, soit plus de la moitié des cosmétiques, contiendraient des ingrédients indésirables. Parmi ces substances douteuses, le magazine recense des parfums, des colorants, des conservateurs (parabens, phenoxyethanol, un conservateur chimique qui a un effet néfaste sur le foie et le sang), des allergisants (methylisothiazolinone et methylchloroisothiazolinone), des perturbateurs endocriniens... «Quand on sait qu'un cosmétique peut incorporer dix à vingt molécules différentes, parfois même davantage, on peut estimer que sur 24 heures, cent à deux cents ingrédients ont été en contact avec la peau», indique 60 millions de consommateurs. Dans son enquête, le magazine pointe du doigt quelques marques du fait de la présence de substances indésirables dans certains de leurs produits. Par exemple, les gels douche L'Occitane ou Fa ont été épinglés par l'institut national de



consommation (INC) en raison de la présence d'ultraviolet. Assez étonnant pour des produits n'étant pas destinés à protéger de l'exposition de la peau au soleil. Aussi, le dentifrice Colgate contiendrait du Triclosan, un ingrédient antibactérien suspecté

d'agir en perturbateur endocrinien et interdit depuis 2014 par la Commission européenne.

Misez sur les cosmétiques bio

60 millions de consommateurs souligne aussi que toutes

les gammes de prix sont touchées. Inutile donc d'acheter des produits de beauté haut de gamme en pensant que leur formule est inoffensive. Ils n'offrent, en réalité, pas plus de garanties que les cosmétiques à petits prix.

COSMÉTIQUES : LES PRODUITS À ÉVITER

Les PEG
Pas facile de lire et de comprendre les étiquettes des produits cosmétiques. Pour être sûr de ne pas se tromper, le point sur les composants à éviter.

Les huiles minérales

Les huiles minérales sont des dérivés pétrochimiques qui ne présentent aucun intérêt cosmétique et qui, si elles sont ingérées (rouge à lèvres) présentent des dangers d'accumulation dans l'organisme car elles ne sont pas éliminées.

Il faut donc se méfier des produits suivants : paraffinum liquidum, petrolatum, cera microcrystallina, mineral oil, etc.

Les silicones

Les silicones sont des agents de texture et de surface, dérivés pétrochimiques également qui sont très mal dégradés dans l'environnement et polluent. Comment les reconnaître ? Il faut repérer les mots contenant -methicone ou -siloxane

Les ethers de glycol

Les ethers de glycol sont des solvants et des conservateurs fortement allergisants. Comment les reconnaître ? Repérez les Phenoxyethanol et les mots contenant -glycol

Les Parabens

Les Parabens sont des conservateurs suspectés d'être allergisants et perturbateurs endocriniens. Comment les re-

connaître ? repérez les methyl-, ethyl-, propyl-, isobutyl-paraben.

Les libérateurs de formaldéhyde

Les libérateurs de formaldéhyde sont des conservateurs qui peuvent, dans certaines conditions, libérer du formaldéhyde, substance hautement cancérigène. Comment les reconnaître ? Repérez les DMDM hydantoin, 5-bromo, 5-nitro-1, 3-dioxane, diazolidinyl urea, imidazolidinyl urea.

Les BHA et BHT

Les BHA et BHT sont des anti-oxydants induisant des modifications du système immunitaire (risque de cancer) avérés. Il s'agit du Butylhydroxyanisol et du Butylhydroxytoluène. Attention donc à tous ces noms barbares camouflés dans la composition de vos produits de beauté.

L'ALIMENTATION JOUE SUR NOS HUMEURS

L'alimentation joue un rôle fondamental dans notre maintien en bonne santé. Mais savez-vous qu'elle influe aussi sur nos humeurs ?

«L'alimentation va nous aider à mieux gérer les situations extérieures stressantes», explique Laetitia Agullo, diététicienne. Notre assiette nous apporte en effet des nutriments (lipides, protéines, glucides) ainsi que des micronutriments directement impli-

qués dans la biochimie du cerveau. «Ce que nous mangeons tient une place essentielle dans la sécrétion des neurotransmetteurs, dont ceux liés à notre bonne humeur : la sérotonine, la dopamine, la noradrénaline. L'alimentation va aussi apporter des cofacteurs de ces neurotransmetteurs, c'est-à-dire des substances qui vont indirectement participer à leur fabrication», précise la spécialiste.



SIERRA LEONE : Le président Julius Maada Bio promet une «direction responsable» lors de son discours d'investiture

Le président de la Sierra Leone, Julius Maada Bio, a promis samedi, lors de son discours d'investiture, une direction responsable et inclusive. M. Bio, qui a été élu le 31 mars, a prêté serment le 4 avril et prononcé son discours d'investiture samedi lors d'une cérémonie colorée, organisée au stade Siaka Stevens à Freetown.

Pendant son discours, M. Bio a déclaré : «Je suis le président de tous les Sierra-Léonais, quelles que soient leurs appartenances politiques ou régionales.» Il a réitéré que la mesure phare de son administration sera l'instauration de la gratuité de l'enseignement primaire et secondaire.

«Je m'adosserai aux progrès réalisés au fil des années pour transformer le pays grâce aux nouvelles orientations politiques,» a-t-il dit.

Il a souligné que la discipline sera la clé de vote de la nouvelle administration et qu'il veut mener trois guerres démocratiques et pacifiques «contre l'indiscipline, la corruption et la pauvreté».

«Je choisirai une direction responsable pour mener ce combat pacifique et démocratique.» Il a ajouté que l'emploi des jeunes était l'une de ses priorités et a promis de renforcer les liens bilatéraux de la Sierra Leone avec les autres pays.

RDCONGO : Libération des deux Britanniques enlevés vendredi

Le ministre britannique des Affaires étrangères, Boris Johnson, a annoncé hier la libération des deux touristes britanniques qui avaient été enlevés vendredi dans le parc national des Virunga, dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC).

«Je suis ravi d'annoncer que les deux ressortissants britanniques qui étaient retenus otages en République démocratique du Congo ont été libérés», a écrit Boris Johnson dans un communiqué.

Une garde congolaise a été tuée et deux touristes britanniques ont été enlevés vendredi lors d'une attaque menée par des assaillants non identifiés dans le parc des Virunga dans l'est de la République du Congo.

Le 9 avril, cinq gardes et un chauffeur avaient été tués dans une attaque conduite par des assaillants non identifiés dans ce même parc.

Des bords du lac Kivu et du volcan Nyiragongo à la sortie de Goma jusqu'aux monts Rwenzori à la frontière avec l'Ouganda, le parc naturel des Virunga, le plus ancien d'Afrique, s'étend en altitude sur 7.800 km2 et sert de refuge à des espèces menacées comme le gorille des montagnes.

Il s'étend à travers la province du Nord-Kivu infestée de groupes armés congolais ou étrangers prétendant défendre des causes au Rwanda ou en Ouganda.

L'ONG britannique Global Witness a récemment affirmé que le gouvernement congolais envisageait de déclasser une partie du parc, classé au patrimoine mondial de l'Unesco, à des fins d'exploitation pétrolière.

Le ministre congolais des Hydrocarbures Aimé Ngoi Mukena avait déclaré ne pas connaître «ce projet sur la désaffectation d'une partie du parc», ajoutant que «si ce projet existe, nous n'avons pas peur de l'assumer, s'il y avait ce projet-là».

SAHARA OCCIDENTAL - MAROC Rabat veut ternir l'image des Sahraouis aux yeux de Washington

Le marocain opposant, Ali Lmrabet, a affirmé hier que le Maroc cherche à travers sa décision de rompre ses relations diplomatiques avec l'Iran après des allégations de soutien de Téhéran au Front Polisario «à rendre antipathiques» les militants sahraouis aux yeux de Washington et ternir leur image pour attirer, contre eux, les foudres de l'administration américaine sous la direction du président Donald Trump.

S'exprimant dans un entretien publié dimanche par le quotidien El Khabar, M. Lmrabet, connu par son opposition au régime marocain, a indiqué que les allégations marocaines sur un prétendu soutien de Téhéran au Front Polisario est «un non-sens total», rappelant, dans ce contexte, que «le Front Polisario n'est ni l'ami des Iraniens ni l'ennemi des Américains».

Après avoir affirmé qu'il n'existait «aucune preuve pour le moment impliquant l'Iran et le Hezbollah dans le conflit du Sahara occidental occupé», le journaliste a apporté un éclairage fort intéressant dévoilant les dessous de cette manœuvre du Makhzen.

Il a notamment expliqué, dans cet ordre d'idées, en s'interrogeant : «pourquoi le Maroc ne rompt pas ses relations avec l'Algérie et même avec Cuba dont l'académie militaire a formé et forme encore des combattants sahraouis», au contraire, a-t-il rappelé, «l'année dernière nous avons repris en grandes pompes nos relations diplomatiques avec Cuba».

En argumentant les allégations du Maroc, Ali Lmrabet a relevé un lien direct entre la décision marocaine de rompre les relations avec Téhéran et



la résolution 2414 adoptée le 27 avril 2018 par le Conseil de sécurité de l'ONU invitant les deux parties au conflit (le Maroc et le Front Polisario) à reprendre les négociations «sans conditions préalables et de bonne foi» conformément à la légalité internationale, qui garantit au peuple sahraoui son droit à l'autodétermination.

Dans la même interview, M. Lmrabet a évoqué le Hirak (contestation) du Rif, en rappelant une partie de l'histoire de cette région du nord-est du Maroc, qui avait lutté contre le colonialisme espagnol et le régime

marocain. Il a, dans ce sens, dénoncé «la répression sauvage», «les séquestrations» et «les arrestations massives», dont ont fait l'objet même des enfants, ainsi que les condamnations qu'il a qualifiées d'«astronomiques» pour étouffer la contestation pacifique des Rifains. «Il y a des jeunes qui ont été condamnés à 20 ans de prison pour avoir simplement manifesté dans la rue», a-t-il dénoncé.

«Cette répression ne devrait pas nous étonner. Rabat a toujours détesté, pour ne pas dire haïr, le Rif et les Rifains», a-t-il conclu.

AFRIQUE DU SUD Le gouvernement sud-africain va diriger une province secouée par de violentes manifestations

Le gouvernement sud-africain va prendre le contrôle d'une province où des cas de corruption présumée ont déclenché de violentes manifestations et forcé le président Cyril Ramaphosa à écourter une visite à l'étranger, a annoncé hier le Parlement.

Les affrontements ont opposé la semaine dernière manifestants et forces de l'ordre dans la ville de Mahikeng, chef-lieu de la province sud-africaine du Nord-Ouest, obligeant le président Ramaphosa à écourter sa participation à un sommet du Commonwealth à Londres, selon les médias.

Les manifestations avaient éclaté dans cette province pour protester contre le manque de ser-



vices publics et dénoncer la corruption.

Les protestataires exigent la démission du Premier ministre de la province, Supra Mahumapelo, un allié de l'ancien président Jacob Zuma contraint de démissionner en février sur fond de scandales. Mahumalepo, qui a affirmé

qu'«une conspiration avait été orchestrée contre lui pour le pousser à la démission», a nommé un de ses anciens proches alliés pour exercer ses fonctions.

Dimanche, le Parlement a annoncé que le président Ramaphosa - qui a fait de la lutte contre la corruption une de ses priorités - avait

notifié sa décision de prendre le contrôle de l'administration de la province du Nord-Ouest pour répondre «aux défis» auxquels il doit faire face.

Des brusques flambées de violence urbaine, désignées sous le nom d'«émeutes pour l'amélioration des services publics», sont quasi quotidiennes en Afrique du Sud.

Près d'un quart de siècle après la fin officielle du régime d'apartheid, la société sud-africaine reste extrêmement inégalitaire.

Dans de nombreux quartiers, l'accès à l'eau et l'électricité restent rares, et les logements précaires.

Le pays se débat avec un taux de chômage record de près de 28%.

RWANDA Une éditile rwandaise arrêtée pour apologie du génocide

Clarisse Mukansanga, ancienne maire adjointe du district rwandais de Nyabihu (nord-ouest), a été arrêtée pour apologie du génocide, a annoncé samedi le Bureau d'enquête du Rwanda (RIB).

L'éditile en charge des affaires sociales avait démissionné vendredi en raison de la polémique soulevée par des propos semblant minimiser le génocide de 1994 qui a provoqué la mort d'un million de Tutsis et de Hutus modérés.

Des survivants s'étaient indignés de ses propos tenus le

12 avril dernier alors qu'elle refusait d'organiser une veillée aux chandelles. Mme Mukansanga a été arrêtée le jour même de sa démission, a précisé à la presse locale un porte-parole du RIB, Modeste Mbabazi.

La loi rwandaise relative «au crime d'idéologie du génocide» punit toute attitude, propos, écrit et autres actes en public visant ou incitant à exterminer des groupes humains en se basant sur «l'ethnie, la religion, la nationalité ou la race».

PALESTINE : Mobilisation intense contre le transfert de l'ambassade américaine à El-Qods

A la veille de la commémoration du 70e anniversaire de la Nakba, la haute instance nationale pour la marche du retour et la levée du blocus a appelé le peuple palestinien à un grand rassemblement les 14 et 15 mai pour protester contre le transfert de l'ambassade des Etats-Unis à El-Qods occupée, une décision dénoncée par plusieurs pays.

L'ouverture de l'ambassade américaine qui aura lieu lundi 14 mai, coïncidera avec le 70e anniversaire de la Nakba du peuple palestinien, qui marque l'occupation israélienne de la Palestine et l'expulsion de 700.000 Palestiniens de leurs terres à cette occasion, ainsi que le Centenaire de la sinistre Déclaration de Balfour.

Des dizaines de milliers de Palestiniens seront mobilisés pour «la confrontation» avec l'occupant israélien, mettant en avant l'importance des marches pacifiques pour la réhabilitation de la cause palestinienne, la mobilisation de l'opinion publique palestinienne, l'imposition de nouvelles équations au conflit et l'extension de la résistance à l'occupation.

«Nous avons décidé de tenir la manifestation au même endroit et au même moment pour élever notre voix contre la politique américaine qui soutient l'occupation et les colonies israéliennes», a déclaré le chef du Comité supérieur de suivi de la communauté arabe qui représente les citoyens palestiniens d'Israël, Mohamed Barake.

La «Grande Marche» vers Ghaza qui sera organisée sous les slogans: «El Qods est une ville arabe islamique et chrétienne» et «Non à l'ambassade américaine à El-Qods», représentera le couronnement de 40 jours de manifestations.

«Nous soulignerons que cette agression américaine et le fait d'entraîner d'autres nations pauvres à suivre les Etats-Unis, ainsi que des articles sur ce que l'on appelle le deal du siècle», qui est élaboré par les colons sionistes à la Maison Blanche ne marcheront pas», a ajouté M. Barake.

Des appels ont également été lancés pour des manifestations à Ramallah, Beit-lehm, El-Khalil et dans d'autres villes de Cisjordanie pour marquer le jour de la Nakba, en plus de protester contre la relocalisation de l'ambassade américaine. Parallèlement, le chef du mouvement de résistance palestinien Hamas, Ismail Haniyeh, s'est rendu dimanche au Caire pour s'entretenir avec le chef des services de sécurité égyptiens.

Rejet et dénonciation international

Déplorant la décision de Washington de transférer l'ambassade des Etats-Unis à El Qods occu-



pée, le chef de la diplomatie russe, Sergueï Lavrov, a exprimé vendredi les préoccupations de Moscou vis à vis des perspectives de règlement du conflit israélo-palestinien, rendues plus complexes par la décision américaine sur la ville sainte d'El Qods.

L'Algérie, a condamné la décision de l'administration américaine et l'a qualifiée de «grave» et comme une violation flagrante des réglementations internationales, exprimant sa préoccupation et inquiétude quant à la situation dans la région.

Le ministre des Affaires étrangères, Abdelakader Messahel, a indiqué que toute décision qui vise «à altérer la nature, le statut ou la composition démographique» de la ville sainte d'El Qods sera d'«aucun effet juridique et nulle et non avenue».

Le ministre turc des Affaires étrangères, Mevlüt Cavusoglu, a pour sa part, estimé que le transfert de l'ambassade américaine est une mauvaise décision, appelle à adopter une position commune à son égard, ajoutant que la Turquie ne garderait pas le silence et continuera de défendre la cause palestinienne.

Dans la région d'Amérique latine, le président chilien, Sebastian Pinera, a exprimé son soutien à la création d'un Etat palestinien «libre, souverain, indépendant et autonome et le droit du peuple palestinien à l'auto-détermination».

Le président vénézuélien, Nicolas Maduro, a déclaré que la décision de transférer l'ambassade américaine à El-Qods occupée est illégal et ne tient pas compte des résolutions et des lois des Nations unies.

Il a exprimé «l'espoir pour la

reprise des négociations sur la base du droit international.

Cuba a également rejeté «la décision unilatérale du gouvernement américain de reconnaître Jérusalem comme capitale de l'Etat d'Israël et de transférer son ambassade dans cette ville».

En décembre dernier, le président américain Donald Trump a rompu avec ses prédécesseurs, reconnaissant El Qods comme capitale d'Israël, et décidant de transférer, le 14 mai, l'ambassade américaine vers la ville d'El Qods.

Des 193 pays composant l'Assemblée générale de l'Onu, 128 ont voté fin décembre une résolution condamnant la décision américaine.

Seuls sept pays se sont alignés sur Washington.

La décision de Donald Trump a provoqué aussi une vague de protestations à travers le monde et a été désapprouvée par nombre d'ONG internationales, préoccupées par les perspectives de processus de paix au Proche-Orient.

Vendredi, plusieurs milliers d'Indonésiens ont manifesté à Jakarta contre la décision controversée des Etats-Unis, ainsi qu'à Londres, capitale britannique, où des milliers de personnes ont manifesté devant l'ambassade israélienne pour le droit au retour des Palestiniens, pour la levée du siège contre Ghaza, et pour la fin de la répression israélienne contre le peuple palestinien.

Pour le 7e vendredi de suite, des milliers de Palestiniens ont également pris part à des manifestations pacifiques dans le cadre de la «Grande marche du retour»

SYRIE Nouveau round des pourparlers sur la Syrie à Astana, l'offensive contre Daech se poursuit

La 9e session de négociations sur la Syrie à Astana (capitale kazakh) est prévue aujourd'hui et demain en présence de l'émissaire de l'ONU pour la Syrie, Staffan Mistura, qui a appelé à multiplier les efforts afin de trouver une solution à la crise dans ce pays, au moment où les forces gouvernementales poursuivent leur offensive pour déloger les terroristes de leur ultime réduit à Damas.

«Au cours de la réunion, les parties discuteront de la situation en Syrie et des mesures à prendre pour l'acheminement des aides humanitaires et pour renforcer la sécurité», a indiqué le ministre kazakh des Affaires étrangères.

Selon des sources officielles, l'ensemble des participants ont confirmé leur participation à cette rencontre destinée à donner une «impulsion aux négociations» devant aboutir au règlement d'un conflit sanglant déclenché en mars 2011 et qui a fait plus de 350.000 morts, des millions de réfugiés ou déplacés. Outre la présence des représentants des pays garants, la Russie et l'Iran et la Turquie, le processus d'Astana accueille une délégation du gouvernement syrien et une autre de l'opposition armée. Comme observateurs, il y aura une délégation de la Jordanie aux côtés de celle des Nations Unies conduite par Staffan Mistura. La délégation russe sera conduite par l'envoyé présidentiel pour la Syrie, Alexandre Lavrentiev, tandis que la Turquie sera représentée par le sous-secrétaire du ministère des Affaires étrangères, Sedat Onal. La délégation iranienne sera dirigée par l'assistant principal du ministre iranien des Affaires étrangères, Hossein Jaber Ansari, a précisé l'agence TASS. Les experts des pays garants devraient tenir des consultations bilatérales et trilatérales avant l'événement. La réunion plénière avec la participation de toutes les parties est prévue pour le mardi 15 mai.

«Diriger la Syrie vers la voie de la paix»

«C'est le seul processus qui a permis (...) de diminuer la tension pour arrêter les combats et faire basculer la Syrie sur la voie de la paix.

Son succès est absolument clair», a souligné le chef de la diplomatie irienne, Mohammad Jawad Zarif. Le ministre turc des Affaires étrangères, Mevlüt Cavusoglu, a déclaré: «C'est le seul format qui a pris des mesures concrètes en faveur de la paix». Le processus de paix d'Astana se concentre sur les questions militaires et techniques et se déroule en parallèle au processus de Genève qui a une portée politique. Impliquant notamment des délégations du gouvernement syrien et de l'opposition, le processus d'Astana a notamment abouti à un accord sur la création en Syrie de quatre «zones de désescalade» qui ont parfois permis une diminution des violences. Celles-ci sont réparties sur la région d'Idleb (nord-ouest), celle de Homs (centre), la Ghouta orientale, près de Damas, ainsi que dans le sud. La précédente rencontre entre les trois parrains, Russie, Iran et Turquie, s'était tenue les 21 et 22 décembre dans la capitale kazakhe. Les pourparlers de paix d'Astana ont été lancés les 23 et 24 janvier 2017, dans le but de mettre fin à la violence et d'améliorer la situation humanitaire dans une Syrie déchirée par la guerre. Le Kazakhstan a accueilli huit réunions auxquelles ont participé des représentants des Etats garants à la Russie, la Turquie et l'Iran. Ceux-ci ont négocié un cessez-le-feu en Syrie en décembre 2016, menant aux pourparlers de paix d'Astana qui se poursuivent, depuis, parallèlement aux pourparlers de Genève. Sur le terrain, l'armée syrienne poursuit son offensive contre les dernier poches du groupe terroriste auto-proclamé «Etat islamique» (EI/Daech) à Damas. D'ailleurs, au moins 57 éléments du groupe terroriste Daech ont été tués en une semaine dans des affrontements à Damas, où l'armée régulière poursuit son offensive lancée depuis le 19 avril. Cinquante-sept terroristes ont été tués dans ces affrontements qui secouent depuis le 5 mai le quartier de Hajar al-Aswad, à la périphérie sud de la capitale syrienne, selon l'Observatoire syrien des droits de l'Homme (OSDH). Une reconquête de ce secteur, qui englobe Hajar al-Aswad et le camp palestinien de Yarmouk, leur permettrait de contrôler l'ensemble de la capitale et ses environs. Au total, depuis le 19 avril, 159 terroristes ont été tués, a précisé l'ONG. Samedi, les frappes aériennes et les tirs d'artillerie de forces gouvernementales se poursuivaient sur le secteur, a encore dit l'Observatoire.

Le conflit en Syrie qui a éclaté en mars 2011 a fait plus de 350.000 morts, des millions de réfugiés ou déplacés et provoqué des destructions colossales.

LIBAN : Départ de trois responsables proches du Premier ministre Hariri

Trois hauts responsables de l'entourage du Premier ministre libanais Saad Hariri ont quitté leurs fonctions suite au recul de leur parti, le Courant du Futur, qui a perdu un tiers des sièges dans la nouvelle Assemblée nationale, issue des élections législatives du 6 mai dernier.

Nader Hariri, le chef de cabinet du Premier ministre et un de ses proches, «a démissionné de toutes ses fonctions», ont rapporté des médias libanais citant un communiqué des services du premier ministre, diffusé samedi soir.

Les mêmes sources ont précisé que «les raisons de ce départ restent pour l'instant inconnues». Le Courant du Futur a annoncé, de son côté, sur son site internet que «le coordinateur général en charge de la campagne électorale avait été démis de ses fonctions, après une étude «de la mobilisation électorale dans toutes les circonscriptions».

Un autre haut responsable du cabinet de M. Hariri a également été remercié, a ajouté la même source. Après le scrutin du 6 mai, le Courant du Futur, le parti de M. Hariri, ne dispose désormais que de 21 députés dans la nouvelle Assemblée, alors que lors des législatives de 2009, il avait obtenu 33 sièges. Au lendemain du scrutin, Saad Hariri avait reconnu qu'«il y avait eu des failles et tous ceux qui en ont été responsables devront rendre des comptes».

Les élections législatives organisées le 6 mai avaient donné lieu à la victoire du Courant patriotique libre qui a obtenu 29 sièges, tandis que le parti Hezbollah a conservé ses 13 sièges.

Le parti socialiste progressiste a maintenu aussi ses 9 députés et le Parti social nationaliste syrien en a remporté trois. Au total, ils seront 128 députés à siéger au Parlement libanais pour un mandat de quatre ans.

SALON NATIONAL DE LA PHILATÉLIE À BORDJ BOU-ARRÉRIDJ: Présentation de 4 nouveaux timbres postaux

La société américaine SpaceX a lancé vendredi sa fusée de nouvelle génération Falcon 9 Block 5, transportant à son bord le tout premier satellite de communication en orbite haute du Bangladesh baptisé Bangabandhu Satellite-1.

Quatre timbres postaux nouvellement émis ont été présentés à Bordj Bou Arréridj à l'occasion du premier Salon national de la philatélie.

Les timbres postaux présentés, samedi, symbolisent le patrimoine de l'Algérie à travers quatre monuments historiques des wilayas de Bordj Bou Arréridj, Constantine, Tiaret et Khenchela.

Le premier timbre postal représente Bordj El Mokrani, un fort historique situé au centre ville de Bordj Bou Arréridj. (25 Da), alors que le deuxième timbre postal (10 Da), illustre par le site archéologique de la ville de Tiddis de Constantine.

Sur le troisième timbre postal (5 Da) figurent les Djeddars, les monuments funéraires berbères de la région de Tiaret et le quatrième (20 Da) immortalise le mausolée archéologique Cédias de Khenchela. "L'émission de ces timbres postaux s'inscrit dans le cadre des efforts visant la valorisation et la promotion du patrimoine de l'Algérie et ses sites historiques", a souligné le directeur local de la poste, des tech-



nologies de l'information et de la communication, Mourad Selhani qui a qualifié le timbre-poste d'"ambassadeur" sillonnant le monde entier à travers le philatéliste.

Ont pris part au 1er Salon national de philatélie "El Kalaâ" de deux jours organisé à la tour El

Mokrani au chef lieu de wilaya, à l'initiative de la direction de la Culture à l'occasion de la célébration du mois du Patrimoine des philatélistes, venus de 22 wilayas du pays qui ont eu à échanger leurs expériences avec le public nombreux venus découvrir cet art-passion.

THÉÂTRE «H'mar wa laou tar», une comédie satirique présentée au théâtre communal d'Alger



L'association du nouveau théâtre des Issers (Boumerdes) a présenté, samedi à Alger, une pièce théâtrale intitulée «H'mar wa laou tar» qui critique, d'une façon satirique, la violence conjugale et la domination masculine dans la famille à travers une relation perturbée entre les conjoints.

Pendant une heure et vingt minutes, la pièce théâtrale a pu susciter l'intérêt du public du théâtre communal d'Alger, notamment à travers les personnalités de la magicienne et de la femme qui voulait se venger de son époux dans un discours ouvert.

Le metteur en scène, Abdelghani Chentouf s'est appuyé sur la comédie satirique et la performance des acteurs pour mettre

en lumière l'impasse dans laquelle se trouvait la femme Fatima, victime de violence conjugale, qui pour se venger de son mari alcoolique, lui tend un piège et le met dans une situation délicate.

Il a utilisé, en outre, un décor simple avec des extraits de musique et des chansons populaires. Inspirée de la pièce «médecin malgré lui» de Molière, «H'mar wa laou tar» de son auteur Youcef Taaouint traite des maux de la société d'une façon satirique et humoristique et constitue la dernière réalisation de l'association du nouveau théâtre des Issers dont l'activité a débuté depuis plus de 10 ans, décrochant beaucoup de prix.

APS

Publicité

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

PATRIMOINE

Le village Thagoust de Bouzina (Batna), un modèle de l'architecture amazighe menacé

Abandonné par ses habitants et détérioré au fil des ans, le village Thagoust El Hamra à Bouzina (Batna) résiste aux agressions du temps et continue de présenter un modèle de l'architecture amazighe qui lutte pour se maintenir.

Distant de 8 km de la commune de Bouzina et de 80 km de la ville de Batna, Thagoust tire d'abord sa spécificité de la couleur rouge ocre de sa terre d'où ses toponymes Thakliât Thazougaghet et Thagoust Thazougaghet signifiant la citadelle rouge et Thagoust rouge.

Enseignant de tamazight à la retraite et originaire de Bouzina, Tahar Sayche confie que l'appellation Thagoust dérive du terme Thigouas qui signifie en chaoui «ceinture» par référence aux vergers luxuriants qui entourent les habitations compactes du village. Thagoust est l'une des plus grandes agglomérations de la région et sa construction remonte, d'après les récits populaires traditionnels, à plus de 10 siècles, soit trois siècles avant l'apparition du village Thagoust Lbaydha (Thagoust blanche), aujourd'hui totalement disparu.

Citadelle de l'extérieur, labyrinthe de l'intérieur

Le visiteur aux ruines de ce village amazigh constate d'emblée que cet ensemble urbanistique, vu de l'extérieur, prend l'aspect d'une citadelle tandis que son organisation intérieure l'assimile à un labyrinthe.

Pour le guide du journaliste de l'APS à travers les dédales de cette dechra, Ahmed Zaïdi, enseignant d'électrotechnique à la retraite, il est impossible pour l'étranger de se repérer de pris abord à l'intérieur de Thagoust du fait de l'exiguïté de ses ruelles tortueuses et ses constructions compactes. La forme de citadelle s'explique, relève-t-il, par l'exigence de défense à une période d'intenses luttes intertribales.

Les constructions en pierre de la dechra s'élèvent jusqu'à trois niveaux et des troncs d'arbres sont

utilisés pour séparer les rangées de pierres donnant aux habitations un aspect antisismique résistant aux tremblements, relève la même source.

L'organisation spatiale de Thagoust se trouvait Thabrahet qui fut une sorte de place publique où les habitants s'échangeaient les nouvelles et Hdjar Thadjmaath servait de lieu de réunion du comité des anciens qui tranchaient sur les différends interpersonnels et sur les questions intéressant la communauté villageoise. L'irrigation des parcelles de terre agricoles était organisée à tour de rôle (Nouba) en fonction de la superficie des lopins, indique Zaïdi qui note que le village disposait de moulins fonctionnant à la force de l'eau et des horloges en pierre pour mesurer le temps grâce au soleil. Le système d'aération des maisons recourait à de petites ouvertures placées en haut des murs permettant la circulation optimale de l'air, note encore la même source.

La citadelle compte également une zaouïa et une mosquée réalisées dans la partie basse (Endi, en chaoui) du village ainsi que les mausolées de Si Mohamed El Ayach et du saint Salah Seddik Rihani, appelé Dada Sadek par les habitants de la dechra.

Oued Thagoust a transformé le site en un petit Belezma

Oued Thagoust qui coule de la région Ithine jusqu'à El Mehmel, a transformé la région en un paradis où poussent à profusion différentes cultures y compris les céréales amenant le colonisateur



français à surnommer la région de petit Belezma par référence à Ksar Belezma, célèbre pour sa production céréalière, ajoute M.Zaïdi. En dépit de son site montagneux, la dechra comptait de multiples vergers dont les récoltes de pommes, de poires, d'abricots, de cerises et figues étaient troquées jusque dans les Zibans voisins contre des dattes, assure Zaïdi.

Conscients de la grande valeur de ce patrimoine architectural, des jeunes de la région eurent à valoriser ce patrimoine. Mars dernier, ils y avaient organisé la fête de Thafousset (le printemps) attirant un grand nombre de visiteurs.

Durant la Guerre de libération, l'armée d'occupation coloniale avait

transformé le village en une sorte de camp de concentration dont toutes les issues étaient fermées à l'exception d'une seule pour contrôler les mouvements des habitants, a précisé Ahmed Zaïdi.

La beauté du site et la singularité de l'architecture de Thagoust sont des atouts à même d'en faire une destination touristique dont la promotion revient aux agences de voyage, a estimé le directeur du tourisme et de l'artisanat, Riadh Dahmani, qui a assuré, lors d'une première visite guidée à la Dechra, que des efforts sont déployés pour redécouvrir et valoriser les vieux villages à architecture traditionnelle.

THÉÂTRE DE RUE À ORAN : La pièce «El Harrez», une expérience prometteuse du TRO

La toute dernière production «El Harrez» du Théâtre régional d'Oran (TRO) «Abdelakder Aloulou» est en expérience «prometteuse» dans un genre encore nouveau en Algérie, a souligné samedi le directeur du TRO.

Interrogé en marge d'une présentation de cette pièce donnée samedi à haï Sidi El Houari dans le cadre d'une sortie organisée par l'association culturelle Santé Sidi El Houari (SDH) aux monuments de ce quartier historique, Mourad Senouci a qualifié de «prometteuse» cette expérience, affirmant que le TRO compte aller jusqu'à dix présentations au courant de l'été prochain.

«Les retours sont très positifs et le public a très bien accueilli ce nouveau genre», a-t-il noté, ajoutant que l'objectif est de «sortir le théâtre dans la rue, à la rencontre du public».

«Il s'agit d'occuper l'espace public avec des activités culturelles d'une part, et d'attirer petit à petit une catégorie du public, qui n'a pas eu l'opportunité de découvrir le quatrième art», a-t-il encore déclaré.

La générale de cette pièce d'une trentaine de minutes a eu lieu en mars dernier et deux représentations ont été données lors d'événements organisés par des associations culturelles, comme la grande randonnée du 1er mai organisée par l'association «El Horizon», qui a permis aux jeunes comédiens qui se sont joints à cette aventure de jouer devant un public de plus de 2.000 personnes, a rappelé M. Senouci.

Ecrit et mise en scène par la jeune comédienne Lila Touchi, cette pièce replonge les spectateurs dans le conte mythique de la belle Aouicha, séquestrée par un mage. L'histoire et la pièce existent déjà et l'effort a été fait surtout pour l'adaptation du texte, par rapport à un nouveau décor, la rue en l'occurrence, a-t-il encore souligné. Suite à la réussite de cette première expérience dans le genre de théâtre de rue, deux associations théâtrales ont présenté des propositions de même genre, a fait savoir le responsable, ajoutant que le TRO compte encourager ces initiatives et continuer à sortir le théâtre dans la rue.

MUSIQUE

Le jeune baryton allemand Samuel Hasselhorn remporte le Grand Prix international Reine Elisabeth

Le jeune baryton allemand Samuel Hasselhorn a remporté samedi à Bruxelles le Grand Prix international Reine Elisabeth, un des plus prestigieux concours musicaux au monde, consacré cette année au chant, ont annoncé les organisateurs. Déjà distingué sur les grandes scènes internationales, spécialiste du lied, Samuel Hasselhorn, né à Göttingen (Basse-Saxe) en 1990, est diplômé de la Musik Hochschule de Hanovre et du Conservatoire national de Paris. En finale, il avait choisi d'interpréter

«Des Knabenwunderhorn» de Mahler, «Elias» de Mendelssohn et un extrait du «Don Carlos» de Verdi. Pour un jeune musicien de 27 ans, un titre de lauréat du concours Reine Elisabeth est souvent un formidable tremplin pour une carrière internationale de soliste. Selon les règles de la compétition, six lauréats seulement sont classés parmi les douze finalistes. Le 2e prix a été décerné à la mezzo-soprano française Eva Zaïcik, 30 ans, révélation lyrique aux Victoires de la musique classique en France.

Le 3e prix est revenu au Chinois Ao Li, une basse, âgé de 30 ans, et le 4e à la soprano espagnole Rocío Pérez (27 ans). La Française Héloïse Mas, 30 ans, a obtenu le 5e prix, devant la soprano franco-belge Marianne Croux (27 ans). Pour la finale, qui s'est déroulée du 10 au 12 mai au Palais des Beaux-Arts (Bozar) de Bruxelles, en présence de la reine des Belges Mathilde, les candidats étaient accompagnés par l'Orchestre symphonique du Théâtre de la Monnaie, dirigé par son chef français Alain Altinoglu. Les

épreuves de qualification avaient débuté le 1er mai. Le concours a été créé en 1937 sous le patronage de la reine mélomane Elisabeth (1876-1965). Les sessions annuelles, qui se tiennent chaque printemps à Bruxelles, ont d'abord alterné violon et piano avant de s'étendre en 1988 au domaine lyrique avec la création de la session de chant. Le «Reine Elisabeth» s'est ouvert pour la première fois au violoncelle en 2017. L'édition 2019 sera dédiée au violon. Le chant, lui, reviendra dans quatre ans.

MILA :

2^e édition du festival de l'héritage culturel de Teleghma, 63 cavaliers pour ressusciter les traditions équestres

Pas moins de 63 cavaliers ont participé samedi à la seconde édition du festival de l'héritage culturel de la région de Teleghma (Sud de Mila), organisée par l'association «Izza oua karama» avec l'ambition de ressusciter les traditions équestres. Tenue sur la place publique à l'entrée Nord de la ville de Teleghma en présence d'une grande foule de spectateurs, la manifestation a pris cette année une dimension régionale avec la participation de cavaliers de plusieurs

wilayas dont Tébessa et Biskra, a indiqué Farid Menacer, président de l'association organisatrice. Le festival de cette année a réuni le double du nombre de participants enregistrés lors de la précédente édition, s'est-il réjoui, notant que le plus jeune cavalier, Akaab Mehdi, a 12 ans. Outre la course hippique, le public a pu suivre diverses exhibitions folkloriques traduisant les traditions équestres de la région ainsi qu'une exposition de tenues de cavaliers, d'épées,

de fusils et de selles. Les participants ont également été conviés à un déjeuner en l'honneur pour qu'ils découvrent les spécialités culinaires locales. Invité d'honneur de la manifestation, le directeur du Festival international du Sahara de Douz (Tunisie), Mohamed Bencherif, a salué cet événement culturel qui reflète, selon lui, l'intérêt accordé pour le patrimoine culturel. Soutenue par le ministère de la Jeunesse et des Sports sous l'égide du wali, la manifestation qui

s'inscrit dans le cadre du mois du patrimoine a donné lieu à la distinction du hadj Aïssa Mehaouchi qui symbolise l'héritage équestre de Teleghma et le directeur du festival international du Sahara de Douz, selon les organisateurs. La manifestation s'est déroulée en présence des autorités locales, du directeur de la Jeunesse et des Sports et des directeurs de la Culture de Mila et Jijel.

Programme de la soirée

TF1 20:00

Traqués

Réalisateur : Ludovic Colbeau-Justin
Avec : Jenifer Bartoli, Félix Bossuet



Vendeuse dans un café-ria d'un centre commercial, Sarah mène une vie solitaire. Un jour, alors qu'elle travaille, Léo, un garçon de 11 ans, et son père, avocat d'affaires, sont pris pour cibles par un tireur dans le parking de la galerie marchande. Léo se faufile dans le coffre de la voiture de Sarah. La jeune femme finit par le découvrir et décide de l'accueillir chez elle. Elle lui cache que son père a été tué. Tous deux reçoivent alors la visite d'un homme armé qui se fait passer pour un policier. Sarah et Léo prennent la fuite.

france 2 20:00

Rizzoli & Isles

Réalisateur : Jan Nash
Avec : Angie Harmon, Sasha Alexander



Le cadavre d'un entrepreneur des pompes funèbres est retrouvé dans un cercueil de sa propre entreprise funéraire. Korsak apprend que le défunt était sur le point de vendre sa société, sans en avoir averti sa sœur... qui était pourtant son associée. Parallèlement, Tommy et son fils TJ rendent visite à Angela. Celle-ci apprend avec tristesse que son enfant aîné est à nouveau célibataire. De son côté, Jane se résout à parler à ses proches de l'importante décision professionnelle qu'elle a prise.

france 3 20:00

Thalassa

MAGAZINE DE LA MER 326 épisodes



Fort Boyard : quel destin ! Eric Buron, directeur de production du jeu d'aventures, dévoile les coulisses de ce monument devenu une « star » du petit écran • Royan, le béton joyeux : La station balnéaire a été reconstruite après la guerre • Dans le secret des bunkers. Tombé sous le charme du mur de l'Atlantique, l'historien Hervé Siquin s'est inventé un métier : « bunker-archéologue » • Nautisme : les audacieux. A La Rochelle, des marins conçoivent des voiliers • Les héritiers de l'« Hermione » • Eric Tabarly : homme libre. Portrait du navigateur, disparu en mer il y a 20 ans.

CANAL+ 20:05

Versailles

Réalisateur : Edward Bazalgette
Avec : George Blagden, Alexander Vlahos



Philippe tente de convaincre Louis de partir à la rencontre de la sage-femme qui se serait occupée de leur frère caché. Il lui explique qu'un complot est ourdi par ses ennemis pour placer l'homme au masque de fer sur le trône de France. De son côté, Marchal et ses hommes se lancent à la poursuite de Sophie et Eléonore. Dans les différentes villes de France, la colère enfle au sein de la population accablée par les impôts.

6 20:00

Die Hard 4 : retour en enfer

Réalisateur : Len Wiseman
Avec : Bruce Willis, Timothy Olyphant



Une série d'attaques informatiques de grande ampleur est lancée contre les Etats-Unis. Les autorités veulent interroger tous ceux susceptibles d'avoir déclenché ces assauts. John McClane est ainsi chargé de retrouver Matt Farrell, un petit génie. Mais quand il arrive au domicile du jeune homme, McClane s'aperçoit que celui-ci est pourchassé par des tueurs. Il réussit à le sauver mais les ennuis ne font que commencer.

Jeux

Samourai-Sudoku n°1870

Les problèmes de sudoku samourai se composent de cinq grilles de sudoku entrelacées. Les règles standard du sudoku s'appliquent à chacune de ces cinq grilles. Placez les chiffres de 1 à 9 dans les cases vides de chaque grille. Chaque ligne, chaque colonne, et chaque région 3 x 3 doit contenir une fois les chiffres de 1 à 9.

Chaque sudoku samourai a une solution unique et peut être résolu par la logique pure.

9	4	7				3	1	6
8			3	9				4
			4					
		8	1					
	9			2				
		9	4					
			6					
1		4	7				2	
4	8	6			1	3	7	8

9	8				1	6		9	4	5	2		6	3	9
3						8			1		5		2		7
1			6		3						6				
	9	4	7	2					1		8				
		4		8						1		8			
	1	5	8	3						9	5				
2			7			4					7				
6						7					6	9			1
4	7				8	2				7	9	5			2



«Imitez, copiez les bonnes mœurs, jusqu'à ce que l'habitude s'en empare.»

Citation de Phillip Dormer Stanhope ; Lettre à son fils Philippe Stanhope, le 6 mai 1751.

Mots croisés n°1870

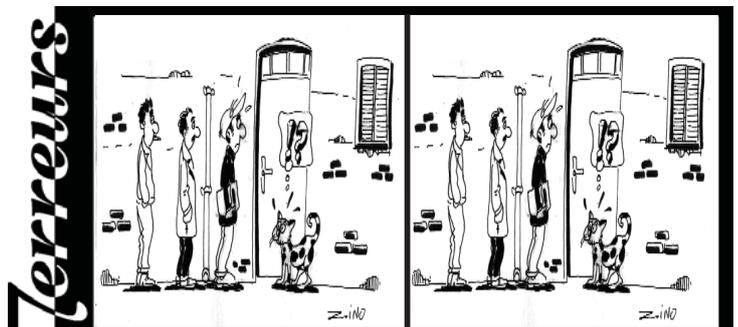
- 1 - Verger d'Orient
2 - Copieurs de canards
3 - Germandrée - Cours temporaire
4 - Gondolé - Mot de liaison - Petit drame
5 - Danse - Réunion d'étoiles
6 - Sort de balle - Changea de bief
7 - Lacune
8 - Administré - Exclamation de minette
9 - Sans réaction - Rapé
10 - Périodes de chaleur - Placez chez le notaire

Horizontalement:

Verticalement:

- A - Etude de chimères
B - Formation de sillons
C - Enzyme - Distendue
D - Négation - Préposition - Mets en jeu
E - Orifices du larynx
F - Désigné - Taillés
G - Nouvel usage
H - Département - Petits paresseux
I - Symbole - Prés de - Cru
J - Suffoqués

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										



HANDBALL - EXCELLENCE : Labane : «La relégation en D1 ne sera pas annulée»

Aucune Assemblée générale extraordinaire (AGEx) pour l'annulation de la relégation de l'Excellence en D1 n'est inscrite dans l'agenda de la Fédération algérienne de handball (FAHB), a indiqué le président de l'instance fédérale, Habib Labane.

«C'est la loi du sport et il faut accepter le verdict du terrain», a déclaré Labane à l'APS, avant d'ajouter qu'«aux situations exceptionnelles, des décisions exceptionnelles», pour justifier l'annulation de la relégation la saison dernière.

Cette sortie fait suite aux déclarations du président de la section handball du MC Oran, Nacereddine Bessadjrani qui a déploré samedi le «jeu de coulisses» ayant valu à son équipe la rétrogradation en division 1 après avoir bouclé les play-downs à la 8e et dernière place avec un (1) petit point.

«Selon mes informations, le président de la fédération, Habib Labane convoquera bientôt une Assemblée générale extraordinaire au cours de laquelle il pourrait décréter l'annulation de la relégation», a encore dit le responsable mouloudéen, espérant ainsi une mesure similaire à celle prise la saison dernière.

«Personne ne peut parler en mon nom», a encore rétorqué Habib Labane. Pour Nacereddine Bessadjrani, «il y a eu un jeu de coulisses avant même la dernière phase du championnat, un jeu qui nous a coûté la relégation».

«Nous avons d'ailleurs interpellé le président de la fédération à ce propos et il nous a promis de prendre les dispositions qui s'imposent», a-t-il ajouté.

Le MCO, jadis fier de la petite balle en Algérie et dans la région de l'Ouest en particulier, ne cesse de manger son pain noir depuis plusieurs années.

Il avait connu le même sort à l'issue de l'exercice passé, avant qu'il ne soit repêché après la décision de la Fédération algérienne de la discipline d'annuler la relégation.

SAIDA: Championnat régional d'athlétisme avec la participation de 500 athlètes

Le championnat régional d'athlétisme a débuté samedi au complexe sportif «13 avril 1958» à Saida avec la participation de 500 sportifs de huit wilayas.

Cette manifestation d'une seule journée enregistre la participation d'athlètes des catégories cadets et juniors des wilayas de Saida, Oran, Sidi Bel-Abbès, Tlemcen, Ain Témouchent, Chlef, El Bayadh et Béchar. Les trois premiers vainqueurs de chaque catégorie seront qualifiés au championnat national d'athlétisme prévu du 28 au 30 juin prochain à Béjaïa, selon les organisateurs.

Le président de la ligue de wilaya d'athlétisme de Saida, Hadj Mehnaoui a indiqué que cette compétition sportive, organisée par la Fédération algérienne d'athlétisme, vise à sélectionner des talents pour renforcer l'élite nationale.

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS : Nadir Bouzenad nouveau directeur général des Sports

L'ancien secrétaire général de la Fédération algérienne de football (FAF) Nadir Bouzenad a été installé samedi au poste de directeur général des Sports au ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS) en remplacement d'Ahlem Benamara, qui assurait l'intérim, a appris l'APS auprès du département ministériel.

Ce poste était occupé auparavant par Abdelmadjid Djebbaoui avant d'être remplacé en février 2018 par Lamine Bakhti, désigné lui aussi par intérim. Nadir Bouzenad qui fêtera ses 50 ans en octobre prochain est titulaire d'un diplôme supérieur en gestion. Il avait été en charge successivement du secrétariat général de la Ligue de football professionnel (LFP) à l'époque du président Mohamed Mecherara et des fédérations de football (FAF) sous Mohamed Raouraoua et de l'équitation (FEA) avant sa nomination comme directeur général des Sports au MJS.

APS

CHAMPIONNAT D'ALGÉRIE DE HANDBALL (MESSIEURS) : Le MC Oran relégué en D1, Bessadjrani crie au «complot»

Le président de la section handball du MC Oran, Nacereddine Bessadjrani a déploré, samedi, le «jeu de coulisses» qui a valu à son équipe la rétrogradation en division inférieure après sa défaite vendredi à Alger face au MC Saïda (21-20) dans le cadre de la 6e journée des play-downs du championnat algérien d'Excellence.

«Il y a eu un jeu de coulisses avant même la dernière phase du championnat, un jeu qui nous a coûté la relégation. Nous avons d'ailleurs interpellé le président de la fédération à ce propos et il nous a promis de prendre les dispositions qui s'imposent», a déclaré Bessadjrani à l'APS.

Le MCO, jadis fier de la petite balle en Algérie et dans la région de l'Ouest en particulier, ne cesse de manger son pain noir depuis plusieurs années.

Il avait connu le même sort à l'issue de l'exercice passé, avant qu'il ne soit repêché après la décision de la Fédération algérienne de la discipline d'annuler la relégation.

Les dirigeants oranais placent encore tous leurs espoirs sur la fédération pour prendre la même mesure cette saison aussi.

«Selon mes informations, le président de la fédération, Habib Labane convoquera bientôt une assemblée générale extra-



ordinaire au cours de laquelle il pourrait décréter l'annulation de la relégation», a encore dit le responsable mouloudéen.

Il faut dire toutefois qu'avec un seul point dans son compte depuis le début des play-downs, le club

phare de la capitale de l'Ouest algérien ne pouvait espérer échapper à ce triste sort. «Tout le monde est au courant des déboires que nous avons vécus tout au long de la saison. La grève des joueurs en milieu d'exercice et qui sont allés

jusqu'à déclarer forfait contre le CRB Mila nous a coûté très cher, car n'était-ce la défalcation d'un point de notre compte après ce forfait, on aurait validé notre billet pour les play-offs», a justifié l'ancien international algérien.

BOXE / CHAMPIONNATS D'AFRIQUE JUNIORS : Les Algériens Maouche et Douibi en or

Les boxeurs algériens Maouche Hichem (52 kg) et Farid Douibi (75 kg) ont décroché l'or aux Championnats d'Afrique juniors (garçons/filles), organisés du 7 au 13 mai à Casablanca (Maroc).

En finale, Maouche a dominé samedi l'Ougandais Musoke Reagan, au moment où son compatriote Douibi a pris le meilleur sur le Marocain El Feryji Hossam.

Au total, huit Algériens ont atteint la finale, mais seuls Maouche et Douibi ont réussi à aller au bout, leurs six compatriotes s'étant finale-

ment contentés de la médaille d'argent. Il s'agit de Fassi Ahmed Djmal, Jaballah Farès et Mansouri Mohand, battus respectivement par le Marocain El Ouaraz Yassine chez les 69 kg, l'Éthiopien Alayu Mekounnen chez les 49 kg et l'Égyptien Ali Moussa Youcef chez les 81 kg.

Idem pour les filles, puisque les Algériennes Khatir Yasmine (48-51 kg), Leïla Semrani (60 kg) et Feroum Feriel (69 kg), ont perdu respectivement contre la Nigérienne G'Badamosi Adjat, la Tunisienne Taghouti Maouada et la Marocaine Salma El

Hajjami. Au total, 15 pugilistes algériens, dont six filles, prennent part à ces joutes continentales, qualificatives aussi bien pour les prochains Championnats du monde de la discipline à Budapest (Hongrie), qu'aux jeux Olympiques de la jeunesse à Buenos Aires (Argentine).

Certains parmi les boxeurs algériens, éliminés prématurément, ont quand même réussi à atteindre les quarts de finale, à l'image de Mohamed Amine El Keria (56 kg), Rout Seïf-Eddine (60 kg) et Berkane Louiza (48 kg).

RAFFA / CONFÉDÉRATION AFRICAINE: Alger abrite la réunion du bureau exécutif

Les travaux de la réunion du bureau exécutif de la Confédération africaine de rafa (CAR) ont débuté hier à Alger sous la présidence du premier responsable de l'instance, l'Algérien Mohamed-Yacine Kafi et en présence des 12 membres.

La réunion se tient en application des statuts régissant l'instance continentale, notamment son article 13 et aux orientations de l'assemblée générale ordinaire.

«C'est une importante réunion à plus d'un titre. Elle intervient à moins de trois mois du coup d'envoi des Jeux Africains de la jeunesse (JAJ) d'Alger, prévus en juillet et portera sur plusieurs sujets visant la promotion et le développement de la discipline», a indiqué à l'APS Mohamed-Yacine Kafi.

Les 12 membres du Comité directeur de l'instance africaine auront à discuter de la situation financière de la CAR, ses relations avec l'Union des confédérations sportives d'Afrique (UCSA) et le Comité international de la discipline, la partici-

pation au JAJ-2018 ainsi que du plan d'action de l'instance dont les actions de formation envers les acteurs de la rafa.

«Outre ces points inscrits à l'ordre du jour de cette importante réunion, les membres présents auront à étudier la candidature de l'Afrique aux Jeux Olym-

piques de la jeunesse de 2022, la création des différentes commissions spécialisées et l'affiliation de nouveaux pays à la CAR», a ajouté le président.

Les travaux se poursuivaient jusqu'à une heure tardive hier.

Les membres du Comité directeur de la Confédération africaine de rafa :

Mohamed-Yacine Kafi (président), Mohamed Amine Maïdi, Nora Abdelhak et Kamal Berber (Algérie), Abdelatif Aboutaher (Maroc), Ahmed El Khateeb (Égypte), Chick Mena (Mauritanie), Yasser Bakr (Soudan), Ali Mohamed Abdellilahi (Djibouti), Amadou Douara (Niger), Njota Hervé (Cameroun), Denis Agby (Nigeria) et Abumedian Zlitni (Libye).

LIGUE 1 MOBILIS (29^E JOURNÉE) :

Le CSC sacré champion, la lutte reste acharnée derrière

Le CS Constantine a assuré samedi son titre de champion d'Algérie pour la saison 2017/2018, après sa victoire (2-1) chez l'USM Blida pour le compte de la 29e et avant dernière journée de Ligue 1 Mobilis, au moment où la lutte reste acharnée pour le maintien et pour la dernière place qualificative pour la Ligue des Champions d'Afrique.



Un précieux succès, dont Lamri fut un des plus grands artisans, car auteur d'un doublé aux 54' et 90'+1, permettant au vieux club constantinois de conserver ses cinq points d'avance sur la JS Saoura alors qu'il ne reste plus qu'une seule journée de la tombée de rideau.

Les choses avaient pourtant mal commencé pour les Sanafir, car c'est l'USMB qui avait ouvert le score par Aïssa El Bey (32'), et il a fallu attendre pratiquement la dernière demie heure de la rencontre pour voir le CSC renverser la vapeur et assurer ainsi le deuxième titre à son Palmarès, après celui de 1997.

Derrière le CSC, la lutte continue d'être féroce pour la deuxième place, qualificative pour la prochaine édition de la Ligue des Champions, surtout après les faux pas du NA Hussein Dey, et qui a coïncidé avec la victoire de son concurrent direct, la JS Saoura.

En effet, les Sang et Or ont été tenus en échec par le CR Belouizdad (0-0), alors que la JSS l'a emporté sur le fil face au MC Oran, grâce à un penalty de Bourdim (90').

Les deux clubs étaient jusque-là ex aequo à la deuxième place, mais avec ce nouveau rebondissement, c'est la JSS qui prend une certaine option, avec désormais deux longueurs d'avance sur le Nasria, alors qu'il ne reste plus qu'une seule journée avant la tombée de rideau.

Autant dire que la 30e et dernière journée sera déterminante pour ces deux clubs, qui l'un comme l'autre espèrent se consoler avec une participation à la prochaine édition de Ligue des Champions.

La JSS affrontera le MC Alger et le NAHD se rendra à Médéa. Dans le bas du tableau, la lutte pour éviter la relégation en Ligue 2 est acharnée et indécise entre trois clubs: le DRBT, l'OM et l'USB.

Le DRB Tadjenanet, difficile vainqueur de l'ES Sétif (3-2) aura besoin d'un point face au CR Belouizdad lors de la dernière journée pour conserver sa place parmi l'élite.

De son côté, l'US Biskra, un de ses concurrents directs pour le maintien, a ramené un précieux point de son déplacement chez l'USM Bel-Abbès (0-0) et reste toujours en vie.

Mais les hommes de Laknaoui sont condamnés à gagner face à l'USM El Harrach tout en espérant un faux pas de l'O.

Médéa qui accueillera de son côté une équipe du NA Hussein-dey toujours en course pour la deuxième place.

L'OM a essuyé une cuisante défaite face au Paradou AC (5-0), sur un doublé de Benayad aux 18' et 23', au moment où les trois autres buts ont été inscrits

respectivement par Messibah (58'), Bouzok (68') et Loucif (72').

Une belle victoire qui propulse le club Paciste seul à la 7e place du classement général, avec 41 unités, soit juste devant l'Entente de Sétif, ayant reculé à la 8e place après sa défaite chez le DRB Tadjenanet. Vendredi, en ouverture de cette 29e journée, c'est la JS Kabylie qui avait réussi la meilleure affaire, en assurant officiellement son maintien parmi l'élite, suite à sa victoire contre l'USM Alger (3-2).

Malgré cette performance, l'entraîneur en chef de la JSK, Youcef Bouzidi a annoncé sa démission. Ce sont donc ses adjoints, notamment Mourad Karouf qui dirigeront l'équipe lors de la 30e et dernière journée.

Pour sa part, l'USM Alger s'est consolée avec la performance personnelle de son maître-artilleur Oussama Darfalou, auteur d'un doublé aux 79' et 89', et grâce auquel il prend seul la tête du classement des meilleurs buteurs, avec 18 réalisations. Soit deux de mieux que le buteur Constantinois Mohamed Amin Abid, resté muet samedi chez l'USM Blida.

Résultats complets et classement

Résultats complets et classement du Championnat de Ligue 1 Mobilis de football, à l'issue de la 29e journée, disputée vendredi et samedi :

Vendredi, 11 mai :	
USM El Harrach - MC Alger	2-0
JS Kabylie - USM Alger	3-2
Samedi, 12 mai :	
JS Saoura - MC Oran	1-0
USM Blida - CS Constantine	1-2
Paradou AC - Olympique de Médéa	5-0
NA Hussein Dey - CR Belouizdad	0-0
DRB Tadjenanet - ES Sétif	3-2
USM Bel-Abbès - US Biskra	0-0

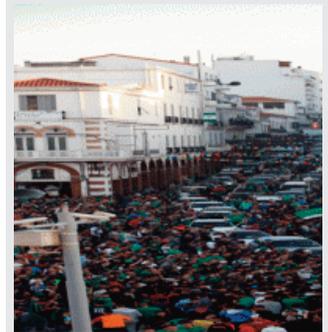
Classement :	Pts	J
1. CS Constantine	56	29
2. JS Saoura	51	29
3. NA Hussein Dey	49	29
4. MC Alger	44	29
5. USM Alger	42	29
--). MC Oran	42	29
7. Paradou AC	41	29
8. ES Sétif	39	29
9. JS Kabylie	36	29
--). USM Bel-Abbès	36	29
--). CR Belouizdad	36	29
12. DRB Tadjenanet	34	29
13. O. Médéa	33	29
14. US Biskra	31	29
15. USM El Harrach	28	29
16. USM Blida	20	29

Le palmarès de la compétition après le sacre du CS Constantine

Palmarès du Championnat de Ligue 1 algérienne de football après le sacre du CS Constantine lors de la 29e et avant-dernière journée de la saison 2017-2018, disputée vendredi et samedi :

1962-1963 :	USM Alger
1963-1964 :	USM Annaba
1964-1965 :	CR Belcourt (CRB)
1965-1966 :	CR Belcourt (CRB)
1966-1967 :	NA Hussein-Dey
1967-1968 :	ES Sétif
1968-1969 :	CR Belcourt (CRB)
1969-1970 :	CR Belcourt (CRB)
1970-1971 :	MC Oran
1971-1972 :	MC Alger
1972-1973 :	JS Kawkabi (JSK)
1973-1974 :	JS Kawkabi (JSK)
1974-1975 :	MC Alger
1975-1976 :	MC Alger
1976-1977 :	JE Tizi-Ouzou (JSK)
1977-1978 :	MP Alger (MCA)
1978-1979 :	MP Alger (MCA)
1979-1980 :	JE Tizi-Ouzou (JSK)
1980-1981 :	RC Kouba
1981-1982 :	JE Tizi-Ouzou (JSK)
1982-1983 :	JE Tizi-Ouzou (JSK)
1983-1984 :	GCR Mascara (GCM)
1984-1985 :	JE Tizi-Ouzou (JSK)
1985-1986 :	JE Tizi-Ouzou (JSK)
1986-1987 :	EP Sétif (ESS)
1987-1988 :	MP Oran (MCO)
1988-1989 :	JE Tizi-Ouzou (JSK)
1989-1990 :	JS Kabylie
1990-1991 :	MO Constantine
1991-1992 :	MC Oran
1992-1993 :	MC Oran
1993-1994 :	US Chaouia
1994-1995 :	JS Kabylie
1995-1996 :	USM Alger
1996-1997 :	CS Constantine
1997-1998 :	USM El-Harrach
1998-1999 :	MC Alger
1999-2000 :	CR Belouizdad
2000-2001 :	CR Belouizdad
2001-2002 :	USM Alger
2002-2003 :	USM Alger
2003-2004 :	JS Kabylie
2004-2005 :	USM Alger
2005-2006 :	JS Kabylie
2006-2007 :	ES Sétif
2007-2008 :	JS Kabylie
2008-2009 :	ES Sétif
2009-2010 :	MC Alger
2010-2011 :	ASO Chlef
2011-2012 :	ES Sétif
2012-2013 :	ES Sétif
2013-2014 :	USM Alger
2014-2015 :	ES Sétif
2015-2016 :	USM Alger
2016-2017 :	ES Sétif
2017-2018 :	CS Constantine

Constantine en «feu» fête le sacre du CSC



La ville de Constantine était parcourue d'une ambiance de liesse particulière samedi après-midi à l'issue de la victoire du CS Constantine (1-2) sur la pelouse de l'USM Blida qui entérine le titre de champion d'Algérie 2017-2018 pour les Vert et Noir.

Une explosion de joie d'un public déjà en fusion s'est emparée de la ville, parée de vert et noir depuis quelques jours dans l'attente de ce fameux point qui permettrait au CSC d'officialiser son sacre et de fermer une parenthèse longue de 21 ans durant lesquels le club phare de l'antique Cirta n'avait plus goûté à la joie de porter la couronne de champion d'Algérie.

Dès le coup de sifflet final du match disputé au stade des Frères Brakni de Blida pour le compte de la 29e journée du championnat de football, les supporters principalement ceux qui avaient l'oreille scotchée à leur poste radio tout au long de la rencontre se sont répandus dans les rues de la ville après le match, reprenant en chœur des chants à la gloire des artisans du titre.

Une marée humaine s'est ainsi formée au fil des minutes où plusieurs milliers de supporters vêtus du maillot de leur équipe fétiche ont laissé libre cours à leur joie fêtant la victoire avec des salves de klaxons et des feux d'artifices.

Contrairement aux explosions de joie vécues lors des précédentes victoires du CSC, cette fois, les scènes de liesse ne se sont pas seulement concentrées au centre-ville et devant le parvis la maison de la culture Mohamed Laid Al Khalifa, habituels lieux de rencontre des Sanafir.

Le «tsunami» vert et noir a en effet déferlé, samedi soir, sur toute la ville, de Djebel Ouahch à Boussouf en passant par la commune d'El Khroub et la nouvelle ville Ali Mendjeli.

A pied, en voiture, à moto, à bord de camions les supporters ont sillonné, (et sillonnent toujours), les rues de la ville pour saluer le parcours du CSC.

Un parcours pour le moins remarquable pour une équipe qui aura pourtant renouvelé, en début de saison la moitié de son effectif et qui en l'espace d'un an est passé de la lutte acharnée pour le maintien au fauteuil de champion.

«C'est le plus beau jour de ma vie» confie à l'APS, Tarek, un «meneur» de la fête au boulevard de l'ALN, à la ville Ali Mendjeli, où une bannière géante, verte et noire, est déployée sur la façade d'un immeuble en signe d'encouragement au Sanafir.

«Ce titre, on l'a tellement attendu» lance Amine.

«Il était grand temps que le CSC renoue avec la victoire et les titres», lance-t-il encore.

EQUIPE LIBYENNE DE FOOTBALL : L'Algérien Adel Amrouche nouveau sélectionneur

Le technicien algérien Adel Amrouche (50 ans) a été nommé à la tête de l'équipe libyenne de football en remplacement du Libyen Omar El Mirimi, ont rapporté dimanche des médias locaux. Il s'agit de la troisième sélection africaine entraînée par Amrouche après le Burundi (2007-2012) et le Kenya (2013-2014). Avec les "Harambee Stars", il avait remporté la Coupe Cecafo (le Conseil des Associations de football d'Afrique de l'Est et Centrale). Il reste sur une courte expérience avec l'USM Alger qu'il avait quittée avant même le coup d'envoi de la saison 2016-2017. Adel Amrouche aura la mission de mener les "Chevaliers de la Méditerranée" à la prochaine Coupe d'Afrique des nations CAN-2019 au Cameroun. Logée dans le groupe E des qualifications, la Libye s'est imposée largement en ouverture face aux Seychelles (5-1) en juin 2017. Dans l'autre match de cette poule, le Nigeria s'est incliné à domicile face à l'Afrique du Sud (0-2).

CHAMPIONNAT D'ALLEMAGNE - WERDER BRÊME : Belfodil écarté du dernier match pour «raison sportive»

L'entraîneur du Werder Brême, Florian Kohfeldt, a expliqué que sa décision d'écartier l'attaquant international algérien Ishak Belfodil du dernier match de la saison disputé samedi sur le terrain de Mayence (victoire 2-1) était pour des «raisons sportives». «J'ai pris la décision d'écartier Belfodil lors de la dernière journée de Bundesliga, cela n'a rien à voir avec les problèmes de son transfert mais c'est à cause de son manque d'engagement pendant les entraînements. Personnellement je ne connais pas son futur avec le club, ce sont les affaires du directeur sportif», a affirmé le technicien en conférence de presse, citée dimanche par la presse locale. Belfodil (26 ans), auteur de 4 buts en championnat (26 apparitions), voit ainsi son aventure avec le Werder prendre fin, puisqu'il a fait l'objet d'un prêt pour une saison en provenance du Standard de Liège (Belgique). L'ancien joueur de l'Olympique Lyon (France) qui détient 15 sélections avec les Verts (2 buts), n'a plus été convoqué en équipe nationale depuis le match en déplacement face au Cameroun (défaite 2-0) disputé le 7 octobre 2017 à Yaoundé dans le cadre des qualifications de la Coupe du monde 2018.

LIGUE 1 / MC ORAN : Réunion décisive des actionnaires lundi

L'assemblée générale des actionnaires du MC Oran devrait avoir lieu aujourd'hui dans un hôtel de la capitale de l'Ouest algérien après près de deux années du dernier conclave, a-t-on appris samedi du club de Ligue 1 algérienne de football.

Cette réunion, à laquelle a appelé le président Ahmed Belhadj, dit «Baba», est d'une importance extrême en raison de la conjoncture particulière dans laquelle elle va se dérouler. En effet, le club phare de l'Oranie, qui a fléchi dans les dernières journées du championnat alors qu'il était bien parti pour terminer au moins sur le podium, vit une crise aiguë traduite notamment par la montée au créneau des supporters qui réclament le départ collectif de la direction du club, surtout que les membres de cette direction n'ont jamais accordé leurs violons. Deux marches ont été organisées par des supporters la semaine passée pour interpeller les autorités locales au sujet de la situation que traverse leur club, réclamant notamment leur intervention et les incitant à tout mettre en oeuvre pour faire reprendre les négociations avec l'entreprise Naftal à même de permettre à cette filiale de Sonatrach de racheter la majorité des actions de la société sportive par actions (SPA) du club, comme prévu en 2012.

La réunion de lundi, approuvée aussi par les autorités locales, intervient aussi après l'annonce par Belhadj lui-même de sa démission dès la fin du championnat, soit après le prochain match contre la JS Kabylie pour le compte de la 30e et dernière journée de la Ligue 1.

A souligner que Belhadj, tout comme les autres actionnaires de la SPA/MCO, ont signé, il y a quelques jours une motion adressée aux autorités locales par laquelle ils se sont montrés prêts à céder leurs actions en faveur de Naftal.

APS

LIGUE 1 MOBILIS : DRBT, OM et USB dans le dernier virage pour le maintien

Le DRB Tadjanet, l'Olympique Médéa et l'US Biskra vont livrer, lors de la 30e et dernière journée du championnat de Ligue 1 Mobilis de football prévue samedi prochain, des duels à distance dans l'objectif d'éviter d'accompagner l'USM El-Harrach et l'USM Blida en Ligue 2.

La 29e journée de la compétition, disputée vendredi et samedi, n'a pas encore rendu son verdict concernant l'identité du 3e et dernier relégué. Le dénouement final sera connu lors de l'ultime journée et ça se jouera ainsi entre ces trois équipes.

Le DRB Tadjanet (12e, 34 pts) n'aura besoin que d'un seul point de son déplacement à Alger face au CR Belouizdad pour éviter les calculs et assurer son maintien parmi l'élite sans attendre les résultats des autres concurrents.

Le Difaâ, vainqueur samedi à domicile de l'ES Sétif (3-2), a encore son destin entre ses mains face à un adversaire qui, lui, s'est maintenu grâce au match nul décroché lors du derby algérois face au NA Hussein-Dey (0-0).

De son côté, l'Olympique de Médéa (13e, 33 pts) devra impérativement l'emporter dans son antre d'Imam-Lyes face au Nasria, invaincu en 22 matches.

Un match nul ne suffirait pas aux joueurs de l'entraîneur Sid Ahmed Slimani pour rester en Ligue 1, d'autant



que l'US Biskra, premier reléguable (31 pts), aura a priori les faveurs des pronostics à domicile face à l'USMH, déjà relégué. Dans le cas où les trois équipes finiraient à égalité de points (34 chacune), c'est l'Olympique Médéa qui rétrograderait en Ligue 2 en raison d'un nombre de points insuffisant lors des confrontations directes (2 unités seulement).

Résultats des rencontres entre les trois clubs menacés :

O. Médéa - DRB Tadjanet (1-1)
DRB Tadjanet - O. Médéa (0-0)
DRB Tadjanet - US Biskra (3-1)
US Biskra - DRB Tadjanet (4-0)
O. Médéa - US Biskra (1-2) US Biskra - O. Médéa (2-0).

La LRFSo prépare l'assemblée générale électorale et le championnat régional 2018/2019

Le directoire de la ligue régionale de football du sud ouest, (LRFSo), prépare actuellement l'Assemblée générale électorale (AGE) des futurs membres de cette instance sportive, et le championnat régional de football 2018-2019, a-t-on appris hier du président de ce directoire à Bechar.

"Depuis la désignation

de notre directoire le 3 mai courant, nous sommes engagés dans la préparation de la prochaine AG pour l'élection des nouveaux membres dirigeants de la LRFSo, de même que la préparation du championnat (1 à 2 groupes) d'équipes des wilayas de Bechar, Adrar, Tindouf, Naama et El Bayadh et ce en application des instructions de la fédération algérienne de football (FAF), a indiqué à L'ÉAPS, Abdelkader Khaddoum.

"Actuellement nous avons entamé un large débat

avec les ligues de football de ses wilayas pour fixer la date de la tenue de cette AG, prévue avant la fin de 2018, et une concertation a été lancée pour permettre aux clubs de la région du sud-ouest du pays de s'approcher davantage auprès du directoire pour la mise en place du championnat régional, gérer et suivi dès la saison 2018/2019 par notre directoire", a-t-il précisé.

"La mise en place de ce directoire de la LRFSo a pu être concrétisée à la suite d'une rencontre régionale

sur les moyens à mettre en oeuvre pour la relance des activités de cette ligue spécialisée, en arrêt durant plus de dix années à laquelle à pris les représentants des mêmes wilayas du sud-ouest ainsi que plusieurs membres du bureau fédéral de la FAF dont M. Rachid Gasmî", a fait savoir M. Khaddoum.

"La création de la LRFSo, est un atout très important dans la promotion et le développement du football dans cette région du pays", a-t-il estimé.

LIGUE 1 FRANÇAISE (37^E JOURNÉE) : Lille assure son maintien, Benzia se réjouit

L'attaquant international algérien de Lille OSC, Yassine Benzia, a estimé que le maintien assuré par son équipe, grâce à sa victoire samedi soir à domicile face à Dijon (2-1) dans le cadre de la 37e et avant-dernière journée du championnat de France de Ligue 1 de football, était "mérité", appelant à "tirer les conclusions pour apprendre des erreurs".

"On est tous très content, c'était une saison très dure, éprouvante et on n'a pas lâché, tout le monde a répondu présent.

On a fait le boulot et on va en tirer les conclusions pour apprendre de nos erreurs mais ce soir (samedi), place au bonheur.

C'est dans ces moments-là qu'on voit les hommes, ceux qui sont capables de réagir dans l'adversité.

Tout le monde a été au diapason et, sur

les derniers matches, ce maintien est mérité", a affirmé Benzia, cité par le site du quotidien sportif *L'Equipe*. Grâce à ce précieux succès décroché grâce à un doublé de Lebo Mothiba, le club du Nord compte désormais 38 points, soit quatre de plus que le premier reléguable Toulouse, à une journée de la fin.

Benzia (31 apparitions/1 but) avait prolongé son contrat avec Lille de deux saisons supplémentaires l'été dernier, soit jusqu'au mois de juin 2021.

Il avait rejoint Lille l'été 2015 en provenance de l'Olympique Lyon pour un contrat de quatre ans. Il avait honoré sa première convocation en sélection le 25 mars 2016 à l'occasion de la réception de l'Éthiopie (7-1) en qualifications de la Coupe d'Afrique des nations CAN-2017.

Ghoulam veut rejouer avant la fin du championnat

De retour sur le banc du Napoli après deux terribles blessures au genou, le latéral gauche Faouzi Ghoulam espère jouer quelques minutes avant la fin du championnat. Selon les médias Italiens, Faouzi Ghoulam a demandé à son entraîneur Maurizio Sarri de le laisser jouer pendant quelques minutes lors des deux prochaines rencontres face à la Sampdoria demain et Crotona lors de la dernière journée, le latéral gauche algérien veut retrouver la sensation des terrains avant la fin du championnat.



Jorginho préfèrerait Chelsea ?

Longtemps annoncé comme première recrue de Manchester City, il se pourrait que le joueur napolitain, Jorginho n'ait pas encore totalement posé ses bagages aux côtés de Pep Guardiola. D'après les informations de The Time, de nombreux clubs anglais sont dans la course pour signer le talentueux milieu de terrain. Le prix ? 60 millions. Une somme qui pourrait servir pour remplacer un Fabregas qui n'a pas été spectaculaire cette saison. Pourtant le joueur convoité correspond un peu au profil du joueur.

Rudi Garcia optimiste pour Dimitri Payet

Le coach marseillais se veut confiant quant à la participation de son meneur de jeu à la finale de la Ligue Europa mercredi contre l'Atlético Madrid malgré une alerte musculaire.

"Pour Dimitri, ça va aller" mercredi en finale d'Europa League face à l'Atlético Madrid, a dit l'entraîneur de Marseille Rudi Garcia dimanche sur TF1 à propos de son capitaine Payet, victime jeudi d'une petite "alerte" musculaire. Le joueur lui-même, également présent sur le plateau de Téléfoot, a dit : "J'ai eu une petite alerte à la veille du match à Guingamp (3-3 vendredi en L1, ndr). Pour ne pas aggraver cette petite alerte on a préféré déclarer forfait.

Là pour l'instant j'attaque les soins et la remise en forme pour être prêt mercredi. Ce n'est pas quelque chose d'anodin, donc il va falloir faire très attention d'ici mercredi". Interrogé sur les autres joueurs incertains de l'OM pour la finale de C3, Garcia s'est montré plus prudent. Pour le latéral Bouna Sarr, "je ne sais pas". "Il est revenu vite de sa luxation d'épaule qu'il s'était faite au match retour contre Leipzig à domicile. On espère qu'il reviendra vite aussi", a dit l'entraîneur. "Mercredi, ça arrive tôt, mais on espère compter sur un maximum de notre effectif, ce sera le cas aussi pour Mitroglou et Rolando. Ils travaillent sur les terrains et on verra si mercredi ils peuvent être dans le groupe. On a encore quelques jours pour ça. Si on a toutes nos forces, ce sera appréciable", a-t-il ajouté.

Morata de retour ?

Auteur d'une première saison mitigée avec Chelsea (11 buts en Premier League), Alvaro Morata serait dans le viseur d'un club qu'il connaît bien. Selon Sky Sports, la Juventus Turin aimerait recruter l'avant-centre espagnol, qui a passé deux saisons dans le Piémont avant de revenir au Real Madrid. Morata ne serait pas plus heureux que ça en Premier League et verrait d'un bon oeil un comeback en Serie A, dans un pays qu'il estimait "idéal pour un Espagnol" il y a quelques semaines dans ces mêmes colonnes. A Turin, Alvaro Morata remplacerait Mario Mandzukic, annoncé sur le départ.



BELLERIN VEUT RESTER À ARSENAL

Au club depuis 2014, le latéral droit espagnol d'Arsenal Hector Bellerin a été annoncé partant de nombreuses fois, notamment pour retrouver son club de cœur le FC Barcelone. Mais le joueur de 23 ans, lié au club londonien jusqu'en 2023, a assuré à Sky Sports News qu'il resterait à Arsenal cet été. «J'ai un long contrat, je suis à Londres depuis très longtemps, c'est ma maison en ce moment», a-t-il déclaré.

MAHREZ TOUJOURS DANS LE VISEUR

Après avoir fait le forcing pour recruter Riyad Mahrez en janvier dernier, avant de se heurter à la gourmandise des dirigeants de Leicester, Manchester City va de nouveau essayer de récupérer le milieu offensif algérien l'été prochain, selon le Daily Mail.

Les Foxes aimeraient de leur côté inclure le milieu offensif Patrick Roberts (prêt cette saison au Celtic) dans la transaction. Man City s'intéresserait également au milieu brésilien du Napoli, Jorginho.



DES PARLEMENTAIRES FRANÇAIS L'ONT SOULIGNÉ

Pas de paix et de stabilité dans la région du Sahel sans l'Algérie

Des parlementaires français ont souligné, dans un rapport sanctionnant une mission effectuée au Mali et au Niger du 12 au 15 mars dernier, le rôle «crucial» de l'Algérie pour la paix et la stabilité dans les pays de la région du Sahel.

«Lors de nos entretiens politiques au Niger et au Mali, nous avons abordé la question de l'Algérie. Il suffit de regarder une carte pour comprendre que rien ne se règlera au Sahel sans l'Algérie. On ne peut pas concevoir la paix et la stabilité de cette immense région sans l'Algérie», a indiqué le document publié samedi par le Sénat français.

La mission a été effectuée par les sénateurs Christian Cambon, président de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées et membre de la délégation parlementaire au renseignement, Olivier Cigolotti et Ladislav Poniatowski pour s'enquérir sur «l'impasse politique dans laquelle semble embourbée l'accord de paix au Mali», à quelques mois de l'élection présidentielle qui devra se tenir en juillet-août prochains.

Le sénateur Cambon a rappelé dans son intervention au Sénat, le 18 avril dernier, lors de la présentation du rapport, que l'Algérie, «a elle-même dû faire face, dans les années 1990, à la terreur islamiste: ce sont les +années de plomb+, avec 100.000 morts», soulignant qu'elle a payé un «lourd tribut».

Il a ajouté que le rôle de l'Algérie est «crucial», d'autant, a-t-il dit, que les Algériens «sont les garants de l'Accord d'Alger, et ont été victimes du terrorisme par le passé». Il a soutenu dans ce sens que «pas plus l'Algérie que la France ne souhaitent que les troupes françaises s'éternisent



dans la bande sahélo-saharienne», recommandant à la France de «travailler à une collaboration plus active avec l'Algérie». Intervenant dans le débat, le vice-président de la commission, Robert del Picchia, a qualifié le rapport de «très bonne analyse» de la situation dans la région du Sahel, «pessimiste mais réaliste».

«Nous sommes dans une situation, a-t-il dit, où il y a un risque qu'une sorte d'Etat islamique se développe au centre de l'Afrique sans parler de ce qui pourrait se passer au Nord, c'est-à-dire vers l'Algérie, la Tunisie, car cela peut avoir des conséquences directes pour nous», a-t-il estimé. Le sénateur, Ladislav Poniatowski, pense que l'Algérie, «au vu de la dimension de son armée», c'est un pays «essentiel» qui devrait s'impliquer «davan-

tage» pour la sécurité régionale. A rappeler, dans ce cadre, le principe «immuable» de l'Algérie de ne pas intervenir militairement en dehors de ses frontières. Par ailleurs, le rapport a mis en relief les réticences des Etats-Unis en matière d'engagement dans la Région, indiquant qu'ils ont annoncé un soutien annuel à hauteur de 60 millions de dollars.

«Les Etats-Unis, réticents, n'ont annoncé qu'un soutien annuel à hauteur de 60 Ms, car ils préfèrent agir au Niger en bilatéral, avec un exercice dit +Flintlock 2018+ actuellement en cours», a-t-on expliqué, soulignant que la Force Conjointe au Sahel est un «outil puissant» pour l'avenir, relevant que le G5 «s'appuie aujourd'hui sur des armées nationales parmi les plus faibles au monde», à travers lesquelles «on ne peut pas en attendre des miracles dans l'immédiat».

Le rôle de l'Algérie est «crucial»

SELON LE MINISTRE DE L'INTERIEUR Session de formation sur l'administration et la gestion de la commune au profit de 1541 P/APC

1541 présidents d'Assemblées populaires communales (P/APC) ainsi que 334 vice-présidents d'APC de 8 wilayas ont bénéficié d'une session de formation, organisée par le ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, au profit des élus locaux, a indiqué un communiqué du ministère. Cette session de formation dont le coup d'envoi a été donné le 11 mars dernier, par le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, Noureddine Bedoui et qui s'est clôturée jeudi dernier, a profité à 1541 P/APC, ainsi qu'à 334 vice-présidents de 8 wilayas du pays, à savoir «Tamanrasset, Saïda, Annaba, Constantine, Illizi, Tindouf, Naâma et Ghardaïa». Elle a été consacrée à huit (8) critères portant sur «l'organisation de la commune, les finances locales et l'état des personnes, des biens et leur circulation», outre «le développement local, les mar-

chés publics, la prévention et la gestion des risques, les ressources humaines, les contentieux», a précisé le communiqué, et ce en vue d'optimiser les performances de l'élu local dans la gestion de la commune. Cette opération de formation a été encadrée par 277 cadres de l'Administration centrale du ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, en collaboration avec des cadres de la Protection civile en ce qui a trait à la norme prévention et gestion des risques, ainsi que par des inspecteurs de la Fonction publique, en ce qui concerne la norme des ressources humaines. Par ailleurs, une autre session de formation similaire sera organisée au profit des vice-présidents des APC de 40 wilayas, à partir de septembre prochain, et ce conformément au programme tracé par le ministère de l'Intérieur, a conclu le communiqué.

ALGER Arrestation d'un mannequin pour le vol de 400 millions de centimes

Les services de la Sûreté de wilaya d'Alger ont arrêté un mannequin impliqué dans le vol d'un montant de 400 million de centimes, a indiqué dimanche un communiqué de ce corps de sécurité. Suite à l'officialisation de la plainte de la victime pour vol d'une somme de 400 millions de centimes à son domicile, la brigade criminelle de la circonscription du centre de la police judiciaire s'est rendue sur les lieux pour faire les constatations et les prélèvements requis par la procédure, précise le communiqué qui ajoute le bas du portail avait été forcé créant un vide par lequel le mis en cause s'est introduit dans le domicile pour commettre son forfait. Arrêté en possession de 10 millions de centimes, le mis en cause confronté par ses empreintes a fini par admettre les faits, précise la même source. Après finalisation de la procédure légale, le mis en cause a été déféré devant le procureur de la République territorialement compétent, conclut le communiqué.

MDN

LUTTE CONTRE LA CONTREBANDE ET LA CRIMINALITÉ ORGANISÉE

Arrestation de 12 narcotrafiquants à Oran, Relizane et Tlemcen

Douze narcotrafiquants ont été arrêtés samedi dans des opérations distinctes de détachements combinés de l'Armée nationale populaire (ANP) à Oran, Relizane et Tlemcen, a indiqué hier un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN).

«Dans le cadre de la lutte contre la contrebande et la criminalité organisée, des détachements combinés de l'ANP ont arrêté, le 12 mai 2018, lors d'opérations distinctes menées à Oran, Relizane et Tlemcen (2e Région militaire), douze (12) narcotrafiquants et saisi (32) kilogrammes de kif traité et 7 véhicules touristiques», précise la même source.



Dans le même contexte, des détachements de l'ANP «ont saisi, à Ouargla et Ghardaïa (4e RM), (533) comprimés psychotropes, (6,7) quintaux de tabac et (561600) unités de produits pyrotechniques, tandis que d'autres détachements de l'ANP ont saisi (8,4) tonnes de denrées alimentaires destinées à la contrebande, ainsi que divers outils d'orpèillage à Bordj Badji Mokhtar et In Guezam (6e RM)».

D'autre part, des détachements combinés de l'ANP «ont intercepté (116) immigrants clandestins de différentes nationalités à Tlemcen, Ouargla et Bordj Badji Mokhtar, alors que des Garde-côtes ont déjoué, à Annaba (5e RM), une tentative d'émigration clandestine de (12) personnes à bord d'une embarcation de construction artisanale», souligne le communiqué.

Le DG d'Algérie Poste estime à près de 360 milliards de DA le besoin en liquidité durant le Ramadhan



Près de 360 milliards de DA représenteraient le besoin en liquidité d'Algérie poste durant le mois sacré de Ramadan, a estimé hier à Alger le directeur général de cette entreprise, Abdelkrim Dahmani. «Plus de 290 milliards de Da en besoin de liquidité ont été enregistrés l'année dernière durant le mois de Ramadan. Pour cette année, ce besoin est estimé à plus de 358 milliards de DA», a-t-il déclaré sur les ondes de Chaîne III de la Radio nationale.

Il a expliqué que son entreprise avait pris attache avec les services du Trésor public et les succursales de la Banque d'Algérie pour la mise à disposition des fonds. M. Dahmani a ajouté que ce dispositif était mis en place pour prendre en charge les demandes des clients en matière de retrait et assurer ainsi une meilleure qualité de service. Le premier responsable

d'Algérie poste a assuré que les 3.800 bureaux de poste du pays resteront ouverts durant une partie de la nuit, au cours des dix derniers jours du mois sacré, précisant que lors de cette période, les clients d'Algérie poste recourent à de retraits conséquents d'argent pour les besoins notamment de la fête de l'Aïd el Fitr.

Evouant la modernisation de son entreprise, il a fait part d'un programme s'étalant sur la période de 2018 à 2020 pour densifier les réseaux postaux et inaugurer de nouveaux services électroniques afin d'offrir les meilleures prestations à la clientèle. M. Dahmani a relevé par ailleurs qu'Algérie Poste gérait environ 23 millions de comptes postaux, dont 5 millions de détenteurs disposent de cartes de paiement électronique.